

Rapport annuel 2023





Mission

Enracinés en région et misant sur notre force collective, nous contribuons à nourrir les gens en veillant à la prospérité des familles agricoles pour assurer au monde un avenir durable.

Valeurs

Honnêteté

Chacun agit dans un souci constant de transparence, tant à l'intérieur de l'entreprise que dans ses relations avec les coopératives membres et les autres parties prenantes.

Chacun se montre capable d'admettre ses erreurs, donne le crédit à qui il revient et cherche à éviter tout conflit d'intérêts.

Équité

Chacun, comme chaque groupe de travail, traite ses partenaires de manière juste et équitable. Nous croyons que chacun mérite de trouver sa place au sein du grand réseau coopératif, d'y être reconnu et de s'y développer.

Vision

Être reconnu comme un acteur de référence de nos secteurs de la vente au détail au Canada, du secteur agricole nord-américain et du secteur agroalimentaire au niveau international.

Responsabilité

Chacun assume pleinement sa fonction au sein de Sollio Groupe Coopératif, notamment en veillant à la saine gestion du patrimoine collectif des membres, en s'assurant de bien remplir ses engagements individuels, mutuels et collectifs et à répondre de ses actes ainsi qu'en souscrivant aux objectifs du développement durable.

Solidarité

Animés par un désir d'entraide, nous nous conseillons mutuellement dans la réalisation des objectifs et des projets communs. Nous travaillons ensemble dans une approche ouverte et cohérente et nous nous rallions aux décisions visant le bien commun de l'entreprise.

Sollio Groupe Coopératif, c'est vous ; c'est nous.

Producteurs, transformateurs, quincaillers, employés.

Des personnes dédiées à l'évolution de nos pratiques pour continuer à bâtir un avenir prospère pour nos familles agricoles et les consommateurs d'ici.

Nous sommes la plus grande coopérative agroalimentaire au Canada aux racines québécoises. Des gens de terrain, des penseurs de demain. Les pieds ancrés dans le présent et le regard tourné vers le futur, résilients et déterminés à préserver les ressources agricoles et alimentaires pour en faire une richesse collective.

Chez Sollio, cultiver ici, élever ici, produire ici, transformer ici sont nos gestes quotidiens pour bâtir l'économie de demain. Nous sommes présents de la Terre à la Table, partout sur le Territoire. Nos trois divisions, Sollio Agriculture, Sollio Détail et Sollio Alimentation, servent de moteur économique de premier plan dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de détail et de l'alimentation. Notre réseau de coopératives contribue activement à la vitalité de toutes les régions de la province.

Pour vous, pour nous, le projet d'avenir est clair : assurer la prospérité des gens d'ici et des générations de demain pour les siècles à venir.

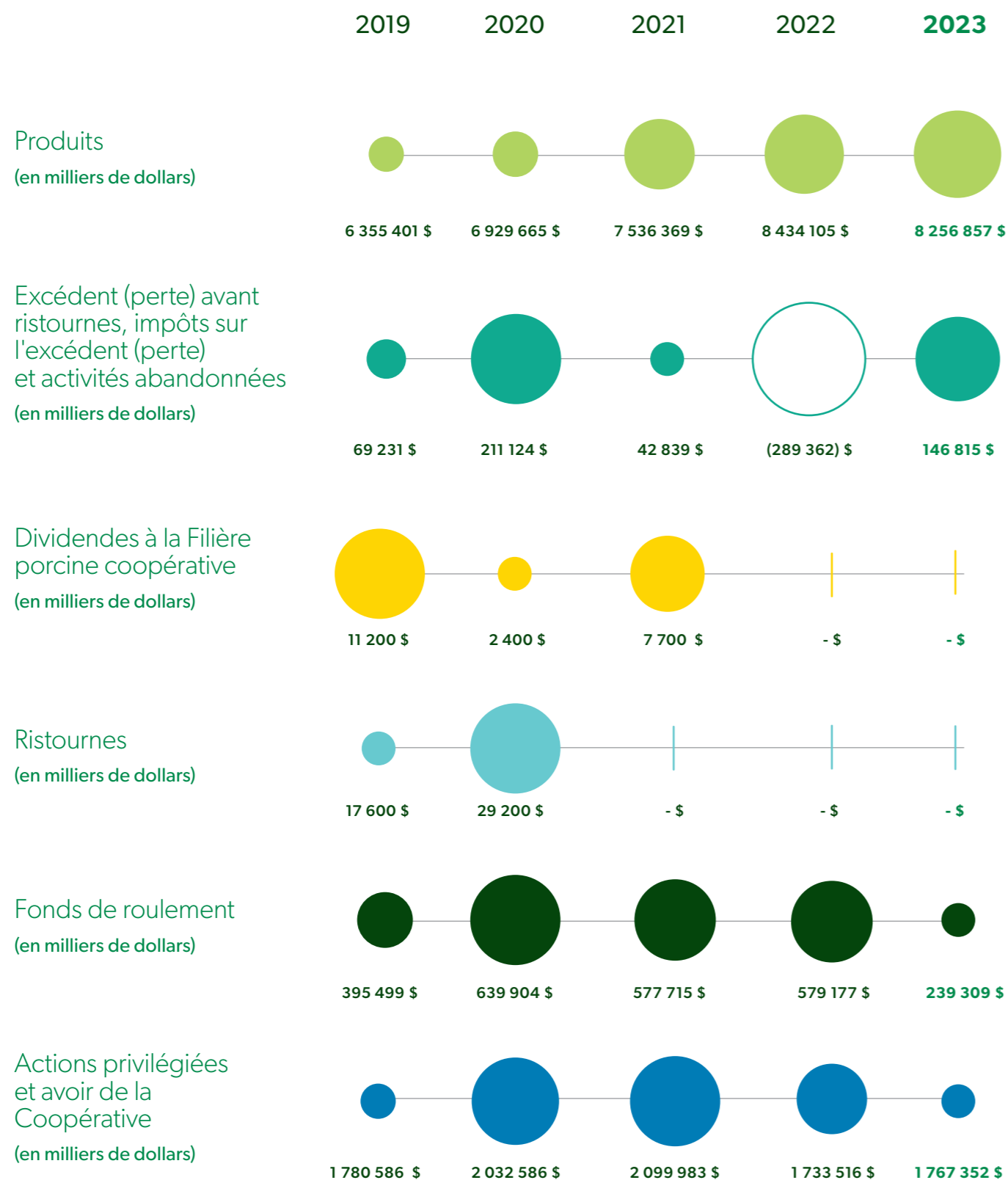
Table des matières

Faits saillants	4
Message du président	6
Message du chef de la direction	10
Sollio Agriculture	13
Sollio Détail	17
Sollio Alimentation	21
Situation financière	27
Risques et incertitudes	33
Rapport de la direction	36
Rapport de l'auditeur indépendant	37
Bilan consolidé	39
État des résultats consolidés	40
État de la réserve consolidée	40
État des flux de trésorerie consolidés	41
Notes afférentes aux états financiers consolidés	42
Rétrospective financière	72
Coopératives affiliées	74
Membres auxiliaires	75



**Plus de 100 ans à cultiver, bâtir
et nourrir le monde.**

Faits saillants



2023 (En milliers de dollars)

8 256 857 \$ Produits	239 309 \$ Fonds de roulement comptable
35 456 \$ Excédent d'exploitation	2 415 291 \$ Immobilisations corporelles et actifs biologiques producteurs, au coût
146 815 \$ Excédent avant ristournes, impôts sur l'excédent et activités abandonnées	1 162 742 \$ Immobilisations corporelles et actifs biologiques producteurs, valeur comptable nette
- \$ Ristournes	3 750 518 \$ Actif total
115 370 \$ Excédent net	596 672 \$ Dettes à long terme et obligations découlant des contrats de location-acquisition incluant la portion exigible à moins d'un an
1 333 749 \$ Débiteurs et stocks	1 767 352 \$ Actions privilégiées et avoir de la Coopérative
1 453 667 \$ Actif à court terme	15 960 Nombre d'employés



Message du président Richard Ferland

Un grand pas dans la bonne direction

Sollio Groupe Coopératif a de nouveau démontré sa grande résilience, en affichant des résultats financiers qui contrastent avec ceux des deux dernières années. Avec des ventes consolidées de 8,3 milliards de dollars, Sollio Groupe Coopératif génère un excédent net de 115,4 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023. Le plan de redressement des opérations et le plan d'optimisation des actifs ont porté fruit. Les multiples efforts n'ont pas été faits en vain.

La vente d'actifs a permis de réduire notre endettement et de repositionner certains secteurs, selon leur caractère plus ou moins stratégique pour l'avenir. Des choix ont dû être faits pour être le plus chirurgical possible, avec le moins de dommages collatéraux.

Nous étions condamnés à réussir et à remettre en place des bases solides. Le plan d'optimisation est complété et la situation s'est redressée, mais les défis sont encore nombreux. Les efforts d'optimisation, d'efficacité opérationnelle et de consolidation devront se poursuivre.

Les bons résultats du dernier exercice sont encourageants, mais la vigilance reste de mise. La hausse des taux d'intérêt, la pression inflationniste, la rareté de la main-d'œuvre, les fluctuations de marchés ou encore notre taux d'endettement sont autant de facteurs qui commandent la prudence.

Pour nous guider dans l'avenir, une planification stratégique est en cours d'exécution, afin d'optimiser notre performance et de rendre nos divisions plus fortes. Les gains anticipés par les initiatives de la planification stratégique sont structurels et devraient générer des bénéfices, non seulement à court terme, mais, plus important, sur un horizon à long terme.

Des défis pour Sollio et le réseau

Au cours de cette année, j'ai eu le privilège de faire une tournée de coopératives de notre réseau. J'y ai fait de belles découvertes et de multiples rencontres inspirantes avec des gens de cœur. Des gens pour qui la coopération et la création de richesse, dans tous nos territoires, sont des priorités de chaque instant. Des employés vaillants, des dirigeants dévoués et des producteurs et des productrices engagés. Des gestionnaires et des élus à l'affût des occasions d'affaires pour la création de richesse pour leurs membres.

Ces échanges ont aussi permis de faire le point sur des enjeux importants. Parmi les grands défis que Sollio Groupe Coopératif et son réseau doivent relever, on retrouve le réalignement de la production porcine et de sa chaîne de rentabilité. Le défi est de taille et il concerne tous les intervenants de la filière porcine.

La production porcine a traversé une grave crise. Aucun maillon de la filière n'a été épargné, tant la production que la transformation. La consolidation du secteur n'a pas que frappé le Québec. Que ce soit aux États-Unis, en Europe, ou dans le reste du Canada, des fermes et des usines ont dû fermer leurs portes, par manque de rentabilité.

Il n'est jamais agréable de gérer la décroissance. Les producteurs de porcs indépendants ont été particulièrement touchés. Il a fallu réorganiser nos filières et nos structures d'abattage. La décision de fermer notre usine de transformation de porcs de Vallée-Jonction, en Beauce, a sans doute été l'une des plus dures de l'histoire de Sollio Groupe Coopératif.

Notre conseil d'administration



Richard Ferland
Président



David Mercier
Vice-président



Jean Bissonnette, ASC
Vice-président
Membre du comité d'audit



Ghislain Gervais, ASC
Administrateur



Cathy Fraser
Administratrice



Adrien Pitre
Administrateur



Marc-André Roy, ASC
Administrateur
Membre du comité d'audit



Patrick Soucy
Administrateur
Président du comité d'audit



Normand Lapointe
Administrateur
Membre du comité d'audit



Sophie Gendron
Administratrice



Lucie Boies
Administratrice



Guy Labrecque
Administrateur
Membre du comité d'audit



Denis Lévesque
Administrateur



Jeannine Chartrand
Administratrice



Jean-François Roy
Administrateur



François R. Roy, ASC
Administrateur invité
Membre du comité d'audit



Paule Têtu
Administratrice invitée



Nous pouvons être fiers de la contribution de la production et de la transformation porcines à l'économie du Québec et du Canada. C'est une filière hautement dynamique, portée par des gens de cœur, à tout point de vue. Faisons en sorte que cette filière continue d'être un contributeur majeur à l'économie et au développement des régions pour les années à venir.

Les forces du modèle coopératif

Nous sommes à la fois propriétaires et utilisateurs de la coopérative. C'est une force majeure du modèle coopératif, sur laquelle nous pouvons et nous devons compter. En tant que propriétaires de la coopérative, nous en sommes les administrateurs et les décideurs des grandes orientations. En tant qu'utilisateurs de la coopérative, nous avons un regard critique sur l'organisation.

Le fait d'être des propriétaires utilisateurs nous pousse à toujours repenser nos manières de faire. C'est cette force qui contribue à la pérennité du modèle coopératif, à rester un modèle d'affaires pertinent pour nos membres.

Cela fait 100 ans que les producteurs agricoles investissent dans la coopérative, 100 ans qu'ils croient au modèle. Et en agriculture, une des grandes fiertés, une des plus grandes valeurs, c'est la relève.

Sollio Groupe Coopératif s'est toujours fait un honneur de soutenir la relève. Nos différents programmes de relève sont des succès, et nous continuons de les améliorer de façon continue, comme en témoigne, encore une fois cette année, la bonification des montants versés au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole.

Comme agriculteurs, nous voulons toujours céder à l'autre génération une entreprise en l'améliorant. Comme membres d'une des plus grandes coopératives agroalimentaires, c'est aussi ce que nous souhaitons pour notre organisation : léguer aux générations futures une coopérative toujours en meilleure position, toujours plus forte et plus performante.

Sollio Groupe Coopératif est un fleuron du secteur agroalimentaire, qui contribue à la prospérité des familles agricoles. Je suis convaincu que notre modèle coopératif, avec notre dimension, notre historique, nos ressources humaines, notre équité, va nous permettre d'être parmi les courroies de prospérité des familles agricoles pendant encore de longues années.

Pour ce faire, nous ne pourrions pas passer à côté des grands enjeux environnementaux et sociétaux. Il faudra participer et contribuer à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques. Nous l'avons encore vu cette année, l'agriculture est au premier front face aux aléas de la météo. En matière de changements climatiques, l'agriculture est à la fois victime et porteuse de solutions.

Sollio Groupe Coopératif et son réseau sont très bien positionnés pour être un agent mobilisateur, afin de nourrir le monde de façon durable.

Notre modèle coopératif, notre démarche de responsabilité d'entreprise, nos efforts en recherche, nos ressources humaines de qualité et notre présence sur l'ensemble du territoire sont autant d'atouts pour continuer d'améliorer notre performance environnementale et d'accompagner les producteurs agricoles en leur offrant des solutions innovantes. Je crois profondément en cette force collective nourrie par la passion, la fierté, l'engagement et l'altruisme.

Pour terminer, je me dois de souligner que je suis entouré d'une équipe de gestionnaires et d'administrateurs exceptionnelle et remplie de talents. C'est un très grand privilège de pouvoir compter sur la solidarité, l'expérience et la compétence des administrateurs, des gestionnaires et des employés de Sollio Groupe Coopératif et du réseau des coopératives.

En mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens aussi à remercier le réseau pour son appui, de même que M. Pascal Houle, chef de la direction, ses équipes et tous les employés. Ce sont leurs efforts, leur dévouement et leur persévérance qui permettent à Sollio Groupe Coopératif d'amorcer, de belle manière, les 100 prochaines années de son existence.



Les Fermes Rodrigue
Finaliste
Prix relève Sollio
2023-2024

**Soutenir la relève, notre engagement
pour un avenir prometteur.**



Message du chef de la direction Pascal Houle, CPA

Sollio Groupe Coopératif reprend le chemin de la rentabilité

Après deux années particulièrement difficiles sur le plan financier, nous sommes heureux de voir notre coopérative reprendre le chemin de la rentabilité au terme de l'exercice 2022-2023. Les résultats consolidés, en forte hausse cette année, sont réjouissants et témoignent du travail important de redressement qui s'est orchestré. Ainsi, l'exercice financier terminé le 28 octobre 2023 affiche des ventes de 8,3 milliards de dollars et un excédent net de 115,4 millions de dollars, en incluant la perte afférente aux activités abandonnées. En 2022, les ventes se chiffraient à 8,4 milliards de dollars, alors que la Coopérative affichait une perte nette de 336,9 millions de dollars. Le bilan de Sollio Groupe Coopératif s'est également grandement amélioré avec une diminution de 610,5 millions de dollars de la dette à long terme.

L'approche stratégique ordonnée, pour laquelle nous avons opté il y a maintenant deux ans, porte ses fruits. Elle s'est traduite par un plan global d'optimisation des actifs de l'organisation, plan qui ne met pas en péril les outils de mise en marché et les services aux producteurs membres, ni les capacités stratégiques de l'organisation. Les décisions prises dans ce cadre, que ce soit en ce qui a trait à la vente d'actifs ou à la réduction de certaines de nos opérations, ont permis d'améliorer largement notre posture financière et ainsi de présenter des résultats nettement plus satisfaisants cette année.

C'est au sein de Sollio Alimentation que s'est effectué le plus important revirement de situation, l'excédent net de la division affichant une hausse de 584,4 millions de dollars comparative-ment à l'exercice 2022. Les actions mises en place pour améliorer les performances du secteur porc frais, telles que des renégocia-tions d'ententes, une décision difficile de réduction des abattements et l'arrivée massive de travailleurs étrangers, ont permis de générer des produits à meilleure valeur ajoutée, bonifiant ainsi

les marges d'exploitation. Parmi les autres facteurs ayant favorisé l'amélioration des résultats, notons également la réouverture de l'accès au marché de la Chine.

Sollio Agriculture a quant à elle inscrit une diminution de son excédent net de 77,3 millions de dollars, en comparaison avec l'exercice 2022. Cet écart s'explique principalement par la dévaluation d'actifs à long terme et les résultats exceptionnels obtenus l'année dernière dans le secteur des productions végétales. Le repositionnement du secteur des grains a pour sa part permis de générer des effets positifs appréciables.

Sollio Détail a également livré des résultats satisfaisants compte tenu de la conjoncture économique, avec un excédent net en baisse de 6,5 millions de dollars. Après de fastes années, c'est dans un contexte économique défavorable qu'évolue présentement l'industrie de la construction et de la rénovation. La clé du succès passera principalement par la hausse des mises en chantier, espérée au cours de la prochaine année.

Il va sans dire que je suis fier de la livraison de notre plan d'optimisation et de redressement, qui est le fruit de l'engagement inébranlable de toutes les équipes, et qui s'est concrétisé sans jamais toucher à nos cœurs de métier. Je suis également satisfait des résultats de nos divisions, qui ont rencontré ou surpassé les attentes. Le travail mené dans le financement et le capital de l'organisation nous a en outre permis de nous positionner plus favorablement par rapport à nos créanciers et de générer des économies substantielles. Ce parcours de redressement illustre la capacité de notre organisation de se transformer, de s'adapter et d'évoluer dans un paysage économique en constante mutation.

Notre comité de direction



Pascal Houle, CPA
Chef de la direction



Alexandre St-Jacques Burke, FRM
Chef de la direction financière



M^{me} Josée Létourneau
Secrétaire générale et affaires juridiques



Casper Kaastra
Vice-président exécutif et chef de la direction de Sollio Agriculture



Alexandre Lefebvre, MBA
Vice-président exécutif et chef de la direction de Groupe BMR



Yanick Gervais, M. Fisc., CPA
Président-directeur général d'Olymel



Stéphane Forget, MBA, ASC
Vice-président principal, affaires publiques, coopération et responsabilité d'entreprise



Saad Chafki
Vice-président principal, technologies de l'information



Stéphanie Couturier
Vice-présidente principale, communications



Marc Gauthier
Vice-président principal, ressources humaines



La fierté de cet accomplissement ne doit cependant avoir d'égal que notre désir de poursuivre le travail. Malgré ce retour à la rentabilité globale, l'année à venir sera marquée par la continuation des différentes initiatives entreprises au cours du dernier exercice et la suite logique de nos plans de redressement et d'optimisation. Nous devons continuer à consolider nos fondations et à instaurer les mécanismes nous assurant d'être une organisation résiliente, qui fait preuve de rigueur et qui sera pérenne.

La planification stratégique, qui s'effectue actuellement chez Sollio Groupe Coopératif et au sein de chaque division, nous permettra de confirmer nos orientations et nos priorités pour les prochaines années. Plusieurs initiatives ont été identifiées afin d'optimiser notre performance et de rendre nos divisions plus fortes pour faire face aux défis. Un des chantiers majeurs qui nous attend est celui de l'efficacité opérationnelle. Il s'agit d'un pilier essentiel pour assurer notre durabilité et notre compétitivité, et grâce auquel nous gagnerons en agilité ainsi qu'en pertinence.

Les valeurs coopératives au cœur de nos projets

Les défis financiers que nous avons dû surmonter en priorité au cours des dernières années ont inévitablement limité le nombre de projets entrepris par l'organisation. Nous avons néanmoins choisi avec discernement des projets porteurs et incontournables sur lesquels miser pour demeurer un acteur de choix dans les industries où nous évoluons. C'est le cas de notre démarche proactive et engagée envers la responsabilité d'entreprise, qui a franchi des jalons significatifs au cours de l'année. D'abord, pour garantir le bien-fondé de nos actions à venir, nous avons consulté nos parties prenantes internes et externes. Les informations récoltées nous permettront d'intégrer une diversité de perspectives dans un plan d'action, qui constituera une feuille de route stratégique pour les années à venir. Dans la même foulée, nous avons mené une évaluation approfondie de nos impacts environnementaux en réalisant nos bilans hydriques et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les données cruciales ainsi recueillies ont été le fruit d'un travail minutieux et constitueront une base importante dans l'établissement de nos cibles.

L'incarnation de nos valeurs coopératives s'est reflétée à plusieurs autres égards au cours de la dernière année. Mentionnons notamment la poursuite de l'implantation d'une démarche éthique au sein de l'organisation afin de réitérer auprès des employés l'importance d'une conduite éthique, un élément fondamental du succès à long terme d'une organisation. L'équité, l'une des quatre valeurs coopératives de Sollio Groupe Coopératif, prend quant à elle tout son sens dans notre démarche vers une culture d'entreprise davantage équitable, diversifiée et inclusive (EDI). Un plan d'action 2023-2025 a été élaboré pour contribuer à faire vivre cette culture au quotidien dans notre coopérative.

C'est avec une année charnière que s'est amorcé le nouveau siècle d'existence de Sollio Groupe Coopératif. L'année 2022-2023 a été une période de défis sur le plan financier, mais elle a également été marquée par une résilience exceptionnelle et des réalisations significatives pour notre organisation. Nous ne sommes pas au bout du chemin, mais nous entamons certainement une nouvelle étape. Aussi malvenus furent-ils, nul doute que les défis relevés dernièrement ont renforcé notre engagement envers l'excellence et façonné notre vision pour un avenir plus prospère.

En terminant, je souhaite adresser mes remerciements aux membres du conseil d'administration, dont notre président Richard Ferland, pour leur appui constant. Merci également aux élus et aux dirigeants des coopératives de notre réseau pour leur solidarité et leur confiance au cours des dernières années. Un merci spécial à mes collègues du comité de direction, de même qu'aux dirigeants des divisions, qui ont fait face à l'adversité avec leadership, courage et détermination. Enfin, je conclus en soulignant le travail de l'ensemble des employés de Sollio Groupe Coopératif et de ses divisions, des gens compétents et dévoués qui portent fièrement notre mission.





Casper Kaastra
Vice-président exécutif
et chef de la direction de Sollio Agriculture

Poursuivre la réalisation du plein potentiel de l'entreprise

Pour l'exercice 2022-2023, les ventes nettes de Sollio Agriculture sont en recul à 2,802 milliards de dollars, comparativement à 2,929 milliards de dollars en 2021-2022. Cette diminution de 127 millions de dollars découle principalement de la réduction du prix des intrants pour la plupart des produits de base, dans un contexte de marché volatil, notamment des fertilisants et des grains, et d'un léger repli des volumes dans l'alimentation animale et certains intrants végétaux.

Le contexte économique continue d'être instable, et les effets de l'inflation et des taux d'intérêt élevés demeurent importants, sans compter les nouveaux enjeux géopolitiques qui s'ajoutent à ceux qui perdurent. Malgré ces nombreux défis, Sollio Agriculture a su garder le cap pour livrer des résultats opérationnels en nette progression et ainsi poursuivre la réalisation du plein potentiel de l'entreprise. On constate notamment une bonne performance quant aux indicateurs clés, comme les cibles de niveau d'endettement de la division et de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA).

Productions animales

Les ventes nettes en productions animales sont en recul par rapport au dernier exercice. Au Québec, la baisse est attribuable à une diminution des volumes commercialisés, notamment dans le porc, avec la diminution de la production découlant entre autres de la réduction des activités d'abattage, et dans le laitier, où la pression sur les liquidités des fermes entraîne une tendance à limiter les coûts d'alimentation des troupeaux. Dans l'Ouest, toutefois, on a observé une progression des ventes nettes attribuable à une augmentation des ventes de grain supérieure

au recul des ventes d'aliments complets. Dans les provinces atlantiques, le léger repli des ventes fait suite à des baisses de volume dans les productions porcine et avicole supérieures aux gains réalisés dans la production laitière et les autres ruminants.

Dans l'ensemble, les quotes-parts des partenariats au Québec sont en recul par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse de la marge, de la hausse des coûts de transport de marchandises et des défis liés à la production porcine. La hausse des coûts d'approvisionnement attribuable aux effets de l'influenza aviaire chez un fournisseur d'œufs d'incubation a eu des répercussions sur les résultats du Couvoir Côté.

Cela dit, on observe une augmentation encourageante des volumes dans le secteur avicole. Les investissements dans les infrastructures, l'ajout de ressources expérimentées ainsi que la revue des processus ont entraîné une amélioration significative de la qualité des poussins dans la seconde moitié de l'année, avec un impact positif sur les résultats et la satisfaction de la clientèle.

Productions végétales

Les activités en productions végétales ont connu une bonne année, les ventes nettes ayant été supérieures aux attentes, malgré un recul par rapport à 2021-2022, qui était une année sans précédent. Cela s'explique principalement par la baisse marquée du prix des fertilisants durant la période. Ainsi, les résultats des coentreprises au Canada sont dans l'ensemble inférieurs au niveau record du dernier exercice, mais la plupart ont démontré un excellent rendement dans la dernière année.

Nos réseaux de détaillants



Dans l'est du Canada, on note une augmentation significative des volumes ainsi qu'une diminution importante du prix des intrants cette année. Depuis le début de l'exercice, une tendance générale à la baisse du prix des produits, conjuguée à une volatilité importante, a donné lieu à une baisse des ventes dans les activités de productions végétales de l'Ouest.

Dans toutes les régions, on constate une baisse des revenus associés aux ventes de produits de protection des cultures, en raison notamment de la diminution du prix du glyphosate après son sommet de 2022. Par contre, on assiste au remplacement de plusieurs molécules plus vieilles par des produits plus sélectifs et sécuritaires, dont la valeur est aussi plus élevée. Les ventes de produits biologiques se sont maintenues.

Dans les activités en lien avec les semences, on enregistre une bonne performance de la filiale Maizex, qui a profité d'une augmentation des ventes et de prix à la hausse partout au pays. Cette augmentation a été marquée notamment par une forte croissance dans l'Ouest canadien et par une percée du soja et du maïs dans les provinces atlantiques. Pour l'ensemble des régions, on note la diminution de volumes, principalement pour les fourragères exclusives, les fourragères non exclusives et les céréales.

Sortie des activités de commercialisation des grains

Du côté des grains, les ventes nettes sont en baisse pour 2023, en cohérence avec le plan de sortie ordonnée de ce secteur d'activité. Outre la vente des actifs d'OntarioGrain, les derniers contrats d'exportation ont été exécutés en 2022-2023, réduisant considérablement les volumes commercialisés par rapport aux années antérieures. Par ailleurs, la quote-part dans le placement Sollio & Grains Québec est en recul par rapport à l'an dernier, en raison notamment de la hausse des coûts opérationnels et des pressions sur les marges.

Faits saillants de l'exercice

Un important exercice de planification stratégique a été réalisé dans la dernière année, définissant une série d'initiatives sur le plan de l'excellence opérationnelle, de la revue de l'offre et de la performance des réseaux et, en continuité des dernières années, de la revue du portefeuille d'activités pour se concentrer sur notre cœur de métier, qui est d'approvisionner les producteurs en intrants et de leur apporter des solutions innovantes, pertinentes et durables qui soutiennent leurs entreprises. La table est donc mise pour passer aux étapes de réalisation dans le prochain exercice.

Par ailleurs, le développement technologique de Sollio Agriculture demeure une priorité, notamment pour garantir la fiabilité de nos systèmes et outils technologiques et assurer la protection des données. Les efforts se poursuivent également pour élargir l'adoption de nos outils numériques qui favorisent des pratiques plus durables et appuient la prise de décision à la ferme.

À cet égard, on souligne également le déploiement de notre plan d'action de responsabilité d'entreprise qui se traduit par une multitude de projets porteurs pour réaliser nos engagements. Les exemples concrets de sa mise en œuvre ne manquent pas avec l'inauguration de l'usine CRF AgriTech pour la fabrication d'engrais enrobés PurYield, la participation à la démarche AgroCarbone Grandes Cultures pour appuyer les efforts de réduction et de séquestration des gaz à effet de serre des exploitations des producteurs, ou encore l'adoption d'un cadre en matière d'agriculture durable qui nous guidera dans le choix de nos projets et investissements, notamment en matière d'innovation et de technologie. Ces projets contribuent à élever la pertinence de notre offre dans un contexte de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. En parallèle, la consultation de nos parties prenantes, en collaboration avec Sollio Groupe Coopératif, nous a permis de mieux cerner les impacts de notre organisation sur son environnement et de cibler les enjeux prioritaires en tenant compte de leurs attentes.

La réalisation de nos ambitions repose sur une ressource essentielle, nos employés, qui ont su se rallier pour faire face aux nombreux défis de la dernière année. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour les efforts déployés afin d'atteindre nos objectifs. Je souhaite également souligner les initiatives mises de l'avant en matière d'expérience employé pour assurer la mobilisation, la rétention et le développement de notre précieuse équipe, initiatives que nous sommes engagés à poursuivre.

Je termine en remerciant M. Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, qui continue d'épauler notre division dans la réalisation de son plan stratégique et l'assainissement de son bilan financier. Merci au conseil d'administration de Sollio Groupe Coopératif pour son soutien aux projets qui nous permettent de poursuivre la mise en œuvre de nos objectifs stratégiques, alors que l'environnement d'affaires agricole demeurera volatil. Nous pouvons compter sur notre proximité avec les producteurs et notre expertise pour tirer tous les bénéfices de notre modèle d'affaires et contribuer à la prospérité de la coopérative.

Matt & John McRae
Finaliste
Prix relève Sollio
2023-2024



**Bâtir un monde empreint
de solidarité et de coopération.**





Alexandre Lefebvre, MBA
Vice-président exécutif
et chef de la direction du Groupe BMR

Bâtir sur nos assises solides

Groupe BMR dresse un bilan favorable de la dernière année, avec des ventes totales s'élevant à 1,464 milliard de dollars, en dépit d'un contexte économique complexe.

Au cours de l'année 2023, l'entreprise a dû conjuguer avec certains vents contraires. Les taux d'intérêt et un niveau d'inflation anormalement élevés, une augmentation de l'endettement des ménages, une diminution historique des mises en chantier, principalement au Québec, ainsi que les prix des produits de base, qui sont de retour à des niveaux comparables aux exercices 2020 et 2021, accentuent notamment la pression sur les revenus.

La grande agilité de notre équipe, les nombreuses initiatives mises en place pour simplifier nos opérations et la révision en profondeur de plusieurs catégories de produits ont permis à Groupe BMR de tirer son épingle du jeu. À cela s'ajoute la mise en place des zones de prix et la révision du processus circulaire afin d'améliorer la perception prix auprès de nos consommateurs. Au final, l'entreprise est parvenue à livrer une performance au-delà des attentes malgré la conjoncture économique.

La grande famille BMR poursuit son expansion

Groupe BMR renforce constamment sa présence au sein de l'industrie de la construction et de la rénovation et son réseau prend de l'expansion, année après année. Les marchands partagent des valeurs communes et choisissent Groupe BMR parce qu'ils voient en nous un partenaire pour poursuivre leur croissance et assurer la pérennité de leur entreprise.

D'ailleurs, quatre nouveaux marchands du Québec et de l'Ontario ont rejoint le réseau BMR au cours de l'année, ce qui a permis d'accroître notre volume de ventes, d'étendre notre empreinte dans des marchés clés et de réaffirmer notre objectif de croissance dans l'est du Canada.

2023 : une année sous le signe des marques privées et de la révision de grandes catégories

Des initiatives novatrices ont été réalisées afin de faire évoluer une fois de plus l'appréciation de la clientèle par rapport à notre marque. La révision des catégories – saisonnier, couvre-plancher, outillage et plomberie de finition – s'est poursuivie pour offrir à nos consommateurs une gamme de produits plus large et au goût du jour. Les consommateurs apprécient grandement cette transformation importante et les résultats positifs se font déjà sentir en magasin.

Groupe BMR a également amélioré et bonifié son offre de produits de marques privées. Le déploiement de celles-ci permet de proposer aux consommateurs une offre plus compétitive et d'une qualité comparable aux marques nationales. Nous poursuivons nos efforts en ce sens au cours des prochains mois, alors que de nombreux produits supplémentaires seront dévoilés.

L'entreprise a de plus annoncé en juin dernier la signature d'un partenariat stratégique avec l'Alliance A.R.E.N.A. pour l'approvisionnement de produits de rénovation et d'équipement pour la maison.



Cette nouvelle collaboration contribuera certainement à renforcer la compétitivité de notre entreprise sur le marché et à nous positionner comme un leader incontournable de l'industrie. L'Alliance A.R.E.N.A. compte plusieurs bureaux à travers le monde et devient, avec l'arrivée de Groupe BMR, le quatrième joueur mondial en ventes au détail avec 16 milliards d'euros en volume combiné et 4 500 magasins répartis dans 12 pays.

Notre équipe, une force motrice

Groupe BMR déploie au quotidien d'importants efforts afin d'assurer la santé et le bien-être des membres de son équipe. Au cours de l'année, l'organisation s'est notamment dotée d'une politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion, et a ouvert un service de garde éducatif à son siège social de Boucherville. Nous avons continué à miser sur le développement de nos employés et de nos marchands, entre autres avec une nouvelle cohorte du programme Le Tremplin, qui offre aux gestionnaires la possibilité d'acquiescer et d'approfondir des compétences de gestion. Enfin, nous avons poursuivi le projet de transformation de l'équipe Commercialisation en structure matricielle, ce qui permettra à terme d'améliorer l'offre de produits et de services pour soutenir la croissance de BMR et de son réseau de marchands.

Bien positionné pour l'avenir

Bien que les indicateurs économiques laissent présager un ralentissement de l'économie canadienne en 2024, c'est avec confiance et enthousiasme que nous entamons la nouvelle année. Groupe BMR repose sur des assises solides, une équipe talentueuse et un réseau de marchands et de partenaires avec qui nous relèverons les défis qui nous attendent. Nous poursuivrons l'optimisation de nos opérations, l'amélioration du service offert à nos marchands, le recrutement actif de nouveaux marchands et le renforcement de notre alliance avec A.R.E.N.A. Nous croyons que la demande sera forte dans la prochaine décennie, compte tenu de la pénurie actuelle de logements et des prévisions en matière d'immigration. Dans ce contexte, BMR doit continuer de se positionner auprès de la clientèle entrepreneurs et réaffirmer son engagement à être la référence dans le domaine de la rénovation et de la construction.

Enfin, je tiens à remercier nos marchands, les coopératives du réseau et Sollio Groupe Coopératif qui ont rendu possibles les réalisations de la dernière année. Je salue également les membres de notre équipe et les remercie chaleureusement pour leur dévouement à faire de Groupe BMR la belle et grande entreprise qu'elle est aujourd'hui.

BMR, bienvenue chez vous!

Nos enseignes





**Luymes Farms
& Custom Farming**
Finaliste
Prix relève Sollio
2023-2024

Nourrir le monde avec passion.



On nourrit le monde



Yanick Gervais, M. Fisc., CPA
Président-directeur général d'Olymel

2023, une année de grands défis, d'opportunités et de projets structurants

Après une année 2022 difficile, les décisions prises par Olymel ont eu un impact marqué sur les performances et ont permis de terminer l'année 2023 avec des résultats financiers au-delà des objectifs fixés. Les ventes nettes, notamment, sont en progression et atteignent 4,708 milliards de dollars, comparativement à 4,598 milliards de dollars pour l'année précédente.

Dans le secteur du porc frais, l'effort apporté à la fabrication de produits à valeur ajoutée a contribué à améliorer significativement la marge viande et, malgré certains défis, l'année amène des résultats solides. Les actions rapidement mises en place ont été efficaces et ont permis de limiter les impacts sur la rentabilité.

Pour ce qui est du secteur de la volaille, nous avons connu depuis trois ans d'excellents résultats, mais 2023 se distingue par ses performances remarquables. Parmi les éléments qui y ont contribué, on compte notamment les ventes sous formule, la forte demande pour les produits de viande brune ainsi qu'une excellente gestion des marges.

Enfin, avec les restructurations de sites et un contrôle rigoureux des frais d'exploitation, nous avons constaté en 2023 un écart favorable des frais généraux de fabrication.

Concernant les ressources humaines, les renégociations des conventions collectives, l'arrivée de travailleurs étrangers temporaires de même que le travail effectué en matière d'absentéisme et de rétention de nos employés nous ont permis de bénéficier d'usines opérant quasiment à leur pleine capacité à la fin de 2023.

À l'automne, nous nous sommes engagés dans un processus d'optimisation de notre secteur de la distribution et de nos activités administratives en créant un centre stratégique à Boucherville, où sera déménagé le siège social d'Olymel au courant de l'année 2024.

Production porcine

Tout comme l'an dernier, les résultats du secteur de la production porcine tant pour l'Ouest que pour l'Est ont été affectés négativement par le coût élevé des grains.

Dans l'Est, à la suite de l'annonce de la cessation des abattages à l'usine de Vallée-Jonction, Olymel a temporairement réduit sa production porcine à l'automne dernier. Cette décision a permis d'assurer un rééquilibrage de la production et des capacités d'abattage en attendant des décisions à l'échelle provinciale quant au niveau des réductions.

Dans l'Ouest, nous avons dû annoncer en juillet la fermeture de cinq fermes et de maternités. L'impact se fera sentir sur l'usine de Red Deer à compter de février 2024. Les conditions de marché qui prévalent depuis plusieurs mois ont amené Olymel à réduire sa production d'environ 200 000 porcs annuellement dans l'Ouest afin d'assurer un rééquilibrage de la production et des capacités d'abattage.

Enfin, Olymel a activement poursuivi son travail avec les autorités publiques et l'industrie afin de mettre en œuvre les moyens de surveillance visant à se prémunir contre l'apparition de la peste porcine africaine, en plus de collaborer au plan de réduction de la production en cas d'éclosion de la maladie sur le territoire canadien.



Porc frais Est

Le secteur du porc frais Est a connu un revirement important de ses résultats en 2023, une année marquée par des restructurations importantes, notamment avec la fermeture de nos usines de Saint-Hyacinthe, de Princeville et de Vallée-Jonction. Au printemps, nous avons également annoncé une réduction de nos abattages de 855 000 porcs.

La convention de mise en marché avec les Éleveurs de porcs du Québec a été renouvelée en avril, prévoyant de nouvelles modalités de paiement des porcs qui reflètent mieux les conditions de marché dans lesquelles nous évoluons. Je tiens d'ailleurs à saluer la qualité des échanges et le climat conciliant que nous avons connu lors des négociations de cette convention et les efforts de toutes les parties prenantes pour parvenir à un accord.

Du côté des ventes, le nombre moyen de voyages vers la Chine n'a cessé de diminuer grâce à une production plus axée sur les produits à valeur ajoutée et la valorisation de certains produits, comme les fesses désossées. À noter que toutes nos usines de porc frais ont pu bénéficier en 2023 d'autorisations d'exportation vers la Chine. Les volumes de produits *chilled* vers le Japon ont pour leur part légèrement diminué comparativement à l'année précédente, alors que le lancement au Canada de ces mêmes produits a connu un vif succès.

Le nombre de porcs abattus ainsi que le poids moyen a également diminué, affectant le nombre de kilos vendus. La part de marché d'Olymel au Québec a ainsi connu une baisse découlant de la diminution de l'abattage.

Porc frais Ouest

Le secteur du porc frais Ouest a terminé l'année 2023 avec des résultats en nette hausse comparativement à l'exercice précédent et a pu compter, comme dans l'Est, sur le plein accès au marché de la Chine. Ceci explique en partie la hausse des ventes qui, combinée à une baisse du coût d'approvisionnement, a permis de dégager une marge viande positive et en hausse par rapport à l'année précédente.

L'usine de Red Deer a quant à elle produit sur un seul quart de travail autant à l'abattage qu'à la découpe durant toute l'année, permettant une belle progression des taux de désossage et un maintien du niveau des ventes *chilled*.

Porc surtransformé

Les résultats dans le porc surtransformés en 2023 ont été notables. Une réorganisation et une optimisation ont dû être opérées dans le porc surtransformé, ont entraîné la fermeture des usines de Laval et de Blainville et ont impliqué le transfert des jambons, charcuterie, tartinades et cretons vers les usines de Saint-Henri, Trois-Rivières et Cornwall.

En 2023, l'ensemble des usines du secteur du porc surtransformé a participé au processus de renouvellement d'un important contrat de marque privée, ce qui a permis d'atteindre l'objectif d'augmentation de la rentabilité.



Bacon

Fait important en 2023, le secteur du bacon a été frappé au printemps par une grève générale illimitée des employés syndiqués de l'usine de Drummondville qui a nécessité plusieurs réorganisations des opérations et des transferts de production vers l'usine de Cornwall. Malgré cet événement, le secteur du bacon a connu en 2023 une nouvelle rentabilité record, surpassant l'année précédente.

Volaille fraîche

Malgré une certaine baisse, le secteur de la volaille a continué de très bien performer en 2023, faisant suite aux résultats historiques de 2022. L'année a été marquée par la vente de la participation dans Volaille Giannone au mois d'avril et, fin 2023, par un rachat de volume d'approvisionnement garanti qui représente environ 40 000 oiseaux par semaine. Combiné à l'augmentation des vitesses d'abattage et de l'efficacité de chaîne, ce rachat permettra, dans la prochaine année, de générer davantage de marge dans la volaille.

Les prix de vente se sont maintenus à des niveaux élevés et ceux-ci, combinés à la poursuite des initiatives d'optimisation de nos opérations, ont permis d'atteindre une contribution considérable pour le secteur du poulet.

En 2023, Olymel a connu dans le dindon une diminution de ses parts de marché au Canada et au Québec. La qualité des oiseaux continue d'être un des plus gros enjeux avec la présence de kystes chez les mâles. Il semble toutefois qu'en 2024 les volumes mis en production auront un effet négatif sur nos résultats dans un contexte où l'on observe de plus en plus d'importation de viande de dindon en provenance du Chili.

Volaille surtransformée

L'année 2023 s'inscrit dans la lignée de 2022 et se conclut sur d'excellents résultats. Même si le nombre de kilos vendus a diminué en comparaison à 2022, l'augmentation des prix de vente a permis une hausse de la marge viande. La réouverture de plusieurs conventions collectives a occasionné une hausse des coûts de la main-d'œuvre.

Une restructuration des activités dans les usines de volaille surtransformée s'est amorcée à la fin de l'année 2023 avec l'annonce de la fermeture de l'usine de Paris en Ontario et amènera, en 2024, des réaménagements à l'usine d'Oakville ainsi que des investissements à l'usine de Sainte-Rosalie pour accroître les volumes de production.

Dans le secteur du service alimentaire, dans un contexte où le prix du vivant s'est maintenu à des niveaux élevés, la conclusion d'ententes avec prix de vente « sous formule » initiée en 2022, qui permet de sécuriser les contributions sans égard à l'évolution du prix de la viande, s'est avérée gagnante. Dans le secteur de la vente au détail, la hausse des marges a permis de contrebalancer la baisse de volume.

Continuer à nourrir le monde en pensant à demain

Olymel a su, en 2023, prendre les difficiles décisions qui s'imposaient pour traverser la crise exceptionnelle et redresser la situation financière qu'elle a connue dans les dernières années et particulièrement en 2022.

L'impact des actions menées s'est rapidement avéré efficace et l'ensemble de ces mesures, regroupées autour d'un plan d'optimisation, a permis d'atteindre un revirement historique des résultats de l'entreprise en un an. Il reste néanmoins des efforts à fournir pour arriver au seuil d'équilibre dans le porc frais et pour poursuivre sur notre lancée dans les autres secteurs.

De grands projets ont également été lancés en cours d'année, dont l'implantation de tout nouveaux systèmes de gestion intégrée (ERP, SIRH), l'élaboration d'une politique de responsabilité d'entreprise, la simplification et l'optimisation de nos activités de distribution et d'entreposage et, finalement, un grand chantier au niveau de notre capital humain.

Enfin, Olymel s'est engagée dans un grand projet de planification stratégique et d'initiatives de création de valeur de façon à poser des gestes à court terme et prendre des décisions éclairées à moyen et long termes. Un des éléments importants pour 2024 sera également de mettre l'accent sur la gestion du fonds de roulement afin de continuer à réduire la dette.

J'aimerais remercier Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, et Richard Ferland, président du conseil d'administration, ainsi que tous les administrateurs, pour leur appui indéfectible envers Olymel.

Pour terminer, je souhaite saluer et remercier les efforts et la persévérance de nos employés qui, dans cette année de changements majeurs, ont su s'adapter pour accompagner notre entreprise dans son évolution et nous ont prouvé, par leur résilience, l'étendue de leur engagement. Je suis extrêmement fier de ce que nous avons réussi à accomplir, ensemble.

Nous allons continuer à donner le meilleur de nous-mêmes pour réaliser ce que l'on sait faire de mieux : nourrir le monde en pensant à demain!

Nos marques





Ferme Agricouture
Finaliste
Prix relève Sollio
2023-2024



**Construire ensemble aujourd'hui,
pour bâtir demain.**

Situation financière



Alexandre St-Jacques Burke, FRM
 Chef de la direction financière

Repositionnés pour le futur

Les résultats présentés dans ce rapport financier démontrent clairement le revirement important qui s'est opéré au sein de Sollio Groupe Coopératif. Notre bilan est à nouveau aligné avec nos objectifs à long terme et les chantiers relatifs à notre financement, complétés cette année, permettront d'inscrire un coût global de financement nettement inférieur au cours des prochains exercices financiers.

Comportement des marchés

Depuis 2020, les marchés financiers ont été tumultueux et ont grandement affecté les résultats de la Coopérative.

Taux de change et d'intérêt

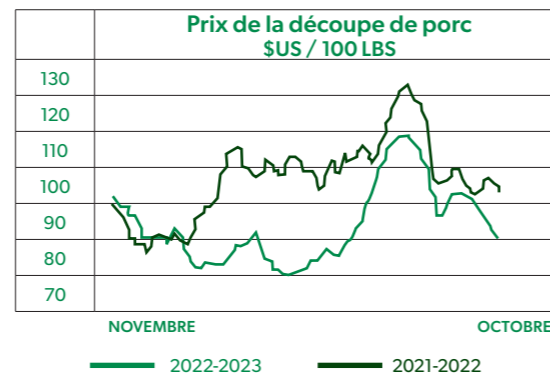
Au cours de l'exercice 2023, le taux de change américain a été favorable aux exportations, en demeurant supérieur à 1,3100 tout au long de l'exercice, avec une moyenne de 1,3485 pour l'exercice 2023, comparativement à 1,2874 pour l'exercice 2022. Le taux yen japonais a eu l'effet contraire, maintenant une moyenne de 0,0102 en 2023, comparativement à 0,0971 en 2022, et a été ponctué d'une grande volatilité.

Les taux d'intérêt ont quant à eux poursuivi leur hausse en 2023. Le taux directeur de la Banque du Canada est passé de 3,75 % à 5,00 % au cours de l'année et a affecté le coût d'emprunt de la Coopérative.

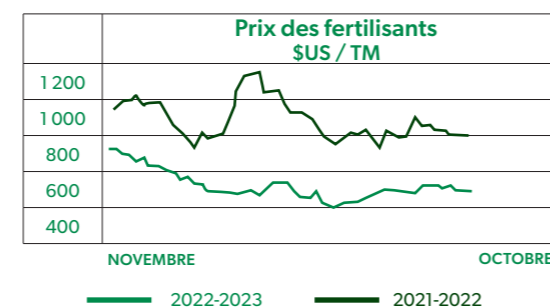
Prix des produits de base

En ce qui a trait aux produits de base, le prix moyen de la découpe de porc pour l'année 2023 a été de 90,73 \$ US/100 livres, en baisse de 12,3 % comparativement à l'exercice dernier. La baisse de 11,5 % du prix du maïs a compensé en partie la baisse du prix du porc, mais les marges de production moyennes de porc au cours de l'exercice ont été inférieures à celles de 2022, ce qui se reflète dans les résultats des secteurs de production porcine.

Toutefois, la reprise des exportations dans certains marchés et les actions prises afin d'augmenter la valeur de nos opérations ont permis de générer des bénéfices supérieurs dans les activités de porc frais.

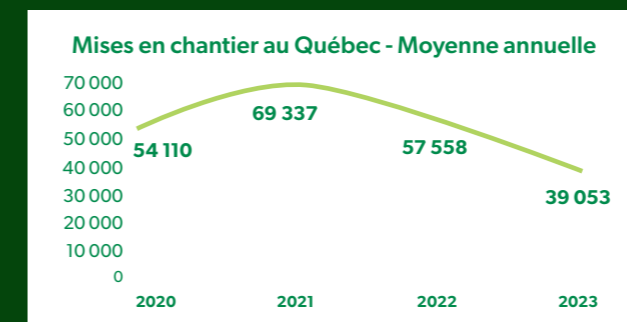


Pour ce qui est des intrants agricoles, le prix des fertilisants a drastiquement chuté en 2023, affichant une moyenne de 638,90 \$ US/tonne métrique, en baisse de 40,5 %, comparativement à l'exercice 2022 lors duquel le conflit en Ukraine a eu un impact direct sur les prix mondiaux. Ce développement a eu un effet nettement favorable sur la réduction du fonds de roulement de Sollio Agriculture.



Mises en chantier

Les mises en chantier au Québec ont chuté de 32 % en 2023, une baisse historique qui a des impacts importants sur Sollio Détail, particulièrement dans le segment entrepreneurs.



Revue des résultats de l'exercice 2023

Le chiffre d'affaires consolidé de la Coopérative a atteint 8,3 milliards de dollars en 2023, en baisse de 177 millions de dollars ou de 2,1 % comparativement à l'exercice 2022. Cette diminution est principalement attribuable à Sollio Détail qui subit les contrecoups des hausses de taux d'intérêt dans le marché, affectant la demande pour les matériaux de construction et les produits de quincaillerie.

Le coût des ventes, des frais de vente et d'administration s'établissent à 8,1 milliards de dollars, comparativement à 8,6 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Cette diminution s'observe dans l'ensemble des divisions, mais dans une plus grande mesure au sein de Sollio Alimentation, en raison du coût d'approvisionnement du porc à la baisse en 2023 et de la diminution des abattages, entrée en vigueur au cours de l'exercice.

Les frais financiers nets s'élevèrent à 90,7 millions de dollars pour l'exercice 2023, alors qu'ils ont totalisé 84,0 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La hausse des frais financiers nets résulte principalement des hausses du taux directeur de la Banque du Canada. La réduction de l'endettement a permis de significativement limiter la hausse des frais d'intérêts totaux.

En tenant compte des résultats de ses divisions, Sollio Groupe Coopératif affiche un excédent d'exploitation consolidé de 35,5 millions de dollars, alors qu'en 2022, la Coopérative présentait une perte se chiffrant à 227,5 millions de dollars.

En ce qui concerne les autres résultats, mentionnons le poste « quote-part des résultats des partenariats », soit des entités dans lesquelles la Coopérative détient un contrôle conjoint. Cette quote-part s'établit à 63,5 millions de dollars en 2023, comparativement à 60,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. Bien que les quotes-parts des partenariats du secteur des fertilisants soient en baisse comparativement aux résultats exceptionnels de 2022, un partenariat de Sollio Alimentation affichait une perte exceptionnelle en 2022 qui ne s'est pas reproduite en 2023.

Au poste « quote-part des résultats des entités sous influence notable », soit des entités dans lesquelles la Coopérative détient moins de 50 % des participations, la quote-part s'établit à 7,4 millions de dollars en 2023, comparativement à 12,4 millions de dollars en 2022. Cette baisse s'explique majoritairement par une quote-part moins élevée provenant d'une entité œuvrant dans le secteur de la valorisation des sous-produits d'abattage.



Le poste « résultats des placements », soit les revenus d'intérêts et de dividendes des placements, s'établit à 2,7 millions de dollars en 2023, comparativement à 2,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Le poste « gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » s'établit à 24,7 millions de dollars en 2023, comparativement à une perte de 161,4 millions de dollars en 2022. Le gain de 2023 provient majoritairement de la disposition d'un placement détenu par Sollio Alimentation, compensé par la dévaluation de certains actifs. La perte de 2022 provenait quant à elle de réévaluations d'actifs incorporels et de l'écart d'acquisition de Sollio Alimentation.

Le poste « gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt » présente un gain de 9,4 millions de dollars en 2023, comparativement à 22,3 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse de valeur importante en 2022 s'expliquait par l'augmentation marquée des taux d'intérêt au cours de l'année. Tous les swaps avaient été réglés pendant l'année afin de matérialiser les gains. Une nouvelle série d'instruments financiers couvrant une dette de 250 millions de dollars ont été engagés depuis.

En 2023, le poste « gains découlant des indemnités d'assurance », s'établit à 3,8 millions de dollars, comparativement à 2,1 millions de dollars en 2022. Ces sommes représentent des montants récupérés à la suite de réclamations d'assurances.

Bilan

Le bilan consolidé de Sollio Groupe Coopératif affichait, au 28 octobre 2023, un actif total de 3,8 milliards de dollars, comparativement à 4,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice précédent. Cette diminution est représentée autant dans l'actif à court terme, en baisse de 475,0 millions de dollars, que dans l'actif à long terme, en baisse de 351,9 millions de dollars. La variation de l'actif à court terme est principalement attribuable à la diminution des stocks et stocks agricoles de Sollio Agriculture, et se justifie principalement par l'écart de volume dans les fertilisants, conformément à l'objectif de la division de limiter son exposition à la fluctuation des prix d'ici la prochaine saison, ainsi que par la réduction considérable du secteur des grains avec l'arrêt des activités d'exportation de grains. La baisse de l'actif à long terme s'explique principalement par des dispositions réalisées dans le cadre de l'ambitieux programme de vente d'actifs, lequel visait à se départir d'actifs non stratégiques. Le plan de repositionnement des activités a également entraîné la comptabilisation de pertes de valeur sur des infrastructures de la Coopérative, diminuant d'autant plus l'actif à long terme.

Les dispositions d'actifs ayant eu lieu au cours de l'exercice ont permis de réduire significativement le niveau d'utilisation de la facilité de crédit consolidée et ainsi d'améliorer le ratio d'endettement de la Coopérative. Ce ratio se situait à 26:74 à la fin de l'exercice 2023, contre 41:59 à la fin de l'exercice précédent. Les postes « Capital social », « Surplus d'apport » et « Réserve » totalisaient 1,8 milliard de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 1,7 milliard de dollars à la fin de l'exercice précédent. Ces postes représentaient 47,1 % de l'actif total en 2023, contre 37,9 % à la fin de l'exercice précédent.

Pour ce qui est de ses dettes à long terme, Sollio Groupe Coopératif disposait, au 28 octobre 2023, du financement requis au bon déroulement de ses opérations par voie de conventions avec des institutions financières canadiennes. Notre entente principale, auprès d'un syndicat d'institutions financières, consiste en une facilité de crédit globale de 1,1 milliard de dollars, échéant en décembre 2026. À la fin de l'exercice 2023, un montant totalisant 302,2 millions de dollars avait été prélevé, alors qu'en 2022, il totalisait 858,9 millions de dollars.

En parallèle, un prêt à terme de 270 millions de dollars a été clôturé le 22 décembre 2023. Ce prêt, adossé à des hypothèques sur certains actifs agricoles de l'entreprise, comporte la même échéance que la syndication bancaire. Celui-ci permettra de remplacer un prêt à terme venant à échéance en 2024 pour Sollio Alimentation ainsi que de procéder au rachat d'actions privilégiées d'investissement au début de l'exercice 2024. Pour ce qui est de notre financement sous forme d'actions privilégiées d'investissement, le 7 décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé la création d'une nouvelle série d'actions, permettant de régler les dividendes payables relativement à l'exercice 2022 et au premier semestre de l'exercice 2023. La totalité des actions émises sous cette série a été remboursée le 1^{er} août 2023 et le rachat de 10 % de toutes les séries en circulation a été effectué en janvier 2024.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont donné lieu à une entrée de fonds de 457,6 millions de dollars en 2023, en hausse de 699,2 millions de dollars comparativement à l'exercice 2022. En 2023, la Coopérative a généré un excédent ajusté des éléments hors caisse de 133,6 millions de dollars, en hausse de 164,6 millions de dollars comparativement à l'exercice 2022.

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement a, quant à elle, augmenté de 534,6 millions de dollars et s'explique essentiellement par une baisse de valeur et une réduction des inventaires.

En ce qui a trait aux activités d'investissement, celles-ci ont donné lieu à une entrée de fonds de 275,8 millions de dollars en 2023, en hausse de 168,3 millions de dollars comparativement à l'exercice 2022. Cette augmentation s'explique par des cessions d'actifs, notamment la disposition d'un placement dans Sollio Alimentation, et par l'encaissement de dividendes plus élevés provenant des partenariats du secteur des productions végétales en 2022.

Ces entrées de fonds importantes ont permis d'effectuer des remboursements de l'ordre de 728,8 millions de dollars au titre des activités de financement, dont 597,9 millions de dollars ont été consacrés au remboursement de dettes. Le rachat d'actions privilégiées et les dividendes et intérêts sur actions privilégiées d'investissement ont quant à eux respectivement occasionné des déboursés de 92,2 et de 48,4 millions de dollars.

L'exercice financier 2023 se termine donc sur une note beaucoup plus positive en ce qui a trait à la situation financière de notre coopérative. Les efforts de réduction de la dette ayant porté fruit, nous pouvons maintenant travailler avec un bilan nettement plus robuste qu'à pareille date l'an dernier. Je tiens à souligner l'appui de nos partenaires financiers et les efforts déployés par les équipes internes afin d'opérer ce redressement ambitieux. Celui-ci permettra de nous positionner de façon favorable pour investir dans nos projets d'excellence opérationnelle, et ainsi rendre notre coopérative encore plus résiliente aux aléas des marchés et à l'environnement mondial dans lequel nous gravitons.



Ferme Aviparc
Finaliste
Prix relève Sollio
2023-2024

Risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Coopérative est exposée sont présentés ci-dessous. Elle met en œuvre différentes mesures pour atténuer ces risques.

Conditions économiques et concurrence

La Coopérative reste continuellement attentive aux enjeux liés à la concurrence, à l'inflation, à la hausse des taux d'intérêt et aux conflits géopolitiques. La volatilité du prix des commodités, la disponibilité et les prix des transports ont également eu un impact sur nos résultats. La diversification de nos activités, la connaissance de nos marchés, l'actualisation de notre planification stratégique, afin d'optimiser nos opérations et nos coûts, ainsi que nos partenariats stratégiques représentent nos principaux atouts pour faire face à ces défis.

Ressources humaines

Le succès de la Coopérative repose sur les efforts et les compétences de son personnel. Les défis liés à la pénurie de main-d'œuvre, à l'embauche de travailleurs étrangers et aux grèves ont un impact significatif sur nos opérations et nos partenaires. La disponibilité de la main-d'œuvre reste une priorité majeure, et la Coopérative s'engage activement à mettre en œuvre diverses stratégies visant à attirer, mobiliser, former et retenir ses employés.

Technologies de l'information, cybersécurité et protection des données

La Coopérative dépend de divers systèmes informatiques qui sont essentiels à ses activités. Des incidents, tels que des cyberattaques, pourraient mettre en danger la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données de ces systèmes. Des ressources sont déployées pour améliorer et renforcer l'efficacité des outils, des méthodes et des mesures de sécurité dans le but de se protéger contre diverses menaces, notamment les cyberattaques et les activités frauduleuses.

Crise et continuité des affaires

Au cours de l'année, une nouvelle politique de gestion intégrée de la résilience en matière d'urgence, de gestion de crise et de continuité des opérations a été mise en place, pour préparer la Coopérative en cas d'incidents inattendus, comme des interruptions des systèmes informatiques, des incendies, des grèves ou des crises sanitaires.

Sécurité alimentaire

La Coopérative est exposée aux risques liés à la salubrité des aliments. Des coûts, pertes de ventes et une atteinte à sa réputation peuvent découler d'incidents, de rappels, d'interruptions de la production et de réclamations. En sus des assurances contractées, la Coopérative adhère aux réglementations en vigueur et met en œuvre des processus rigoureux qui lui confèrent les certifications disponibles dans l'industrie.

Santé animale

La santé et le bien-être des animaux sont prioritaires pour la Coopérative et passent par la prévention et la gestion des maladies, l'adoption de modes d'élevage appropriés et la prévention de la souffrance. Certaines maladies animales et les épidémies peuvent compromettre la production animale et l'approvisionnement des usines de transformation de viande.

La peste porcine africaine (PPA) et l'influenza aviaire sont des maladies virales contagieuses qui entraînent des taux de mortalité élevés parmi les porcs et les oiseaux infectés. Si la PPA reste absente du territoire canadien, la grippe aviaire est maintenant devenue endémique mondialement. La Coopérative travaille en collaboration avec l'industrie et les gouvernements dans le but de limiter l'incidence d'une fermeture éventuelle des frontières ou les risques d'éclosion et de propagation de ces maladies.

Environnement et changements climatiques

Les répercussions des changements climatiques, tels que la fluctuation des récoltes, auront des conséquences pour les activités de la Coopérative. Des pressions publiques sur les méthodes d'agriculture existent en lien avec ces préoccupations telles que la volonté du gouvernement fédéral de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux engrais azotés.

La Coopérative a une politique environnementale et met en œuvre une démarche de responsabilité d'entreprise incluant des initiatives sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau.

Réputation

Les pratiques éthiques et les valeurs de la Coopérative sont véhiculées à travers le code de conduite, les initiatives de responsabilité d'entreprise et la ligne de signalement. De nombreux contextes et motifs différents sont susceptibles d'entacher la réputation de la Coopérative. Il est par conséquent impossible de gérer le risque d'atteinte à la réputation indépendamment de l'ensemble des risques.



MacKinnon Brothers Brewing Co.
Finaliste
Prix relève Sollio
2023-2024



États financiers consolidés

Au 28 octobre 2023

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif ainsi que les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 28 octobre 2023 sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection de méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

La direction maintient des systèmes de comptabilité et de contrôles internes conçus pour offrir une assurance raisonnable quant à l'exactitude, la pertinence et la fiabilité de l'information financière, de même que la conduite ordonnée et efficace des affaires de la Coopérative. L'ensemble des systèmes est régulièrement évalué par les auditeurs internes dont les constatations et les recommandations sont périodiquement présentées à la direction et au comité d'audit.

Le chef de la direction

Pascal HOULE, CPA

Montréal, le 16 janvier 2024

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés et du rapport annuel, principalement par l'entremise de son comité d'audit composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions avec les auditeurs internes et externes et des représentants de la direction afin de discuter des contrôles internes exercés et d'examiner les états financiers consolidés ainsi que d'autres questions de présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait rapport et soumet ses recommandations au conseil d'administration. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur nommé par les sociétaires, et son rapport indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur ces états financiers consolidés.

Le chef de la direction financière

Alexandre ST-JACQUES BURKE, FRM

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux sociétaires de Sollio Groupe Coopératif

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales [la « Coopérative »], qui comprennent le bilan consolidé au 28 octobre 2023, et l'état des résultats consolidés, l'état de la réserve consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Coopérative au 28 octobre 2023, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 29 octobre 2022 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative

à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Coopérative pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Coopérative, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, Canada
Le 16 janvier 2024

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122471



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Bilan consolidé
Aux 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

[en milliers de dollars]	Notes	2023 \$	2022 [Retraités - note 2] \$
ACTIF	20		
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	7 305	6 121
Débiteurs	7, 27	484 243	523 896
Stocks	8	700 828	1 073 169
Stocks agricoles	9	148 678	189 041
Impôts sur l'excédent à recevoir		33 386	36 189
Frais payés d'avance		57 153	54 388
Instruments financiers dérivés	26, 27	7 653	28 213
Aide gouvernementale à recevoir à moins d'un an		1 346	829
Placements échéant à moins d'un an	10, 12, 27	5 917	10 731
Immobilisations corporelles destinées à la vente	13	7 158	6 061
		1 453 667	1 928 638
Actif à long terme			
Intérêts dans des partenariats	10	239 718	350 322
Participations dans des entités sous influence notable	11	183 176	148 096
Placements	10, 12, 27	56 140	70 022
Aide gouvernementale à recevoir		18 161	18 790
Actifs biologiques producteurs	9	16 125	22 525
Immobilisations corporelles	13	1 118 579	1 283 705
Immobilisations corporelles destinées à la vente	13	20 880	45 883
Instruments financiers dérivés	26	8 279	1 281
Actif au titre des prestations définies	22	41 788	35 575
Actifs incorporels	14	341 109	402 071
Actif d'impôts futurs	5	746	10 518
Écarts d'acquisition	15	252 150	259 942
		2 296 851	2 648 730
		3 750 518	4 577 368
PASSIF ET AVOIR			
Passif à court terme			
Emprunts bancaires	17	12 190	17 932
Créditeurs et charges à payer	18, 27	790 122	916 761
Revenus reportés	27	242 756	240 354
Impôts sur l'excédent à payer		9 396	13 641
Instruments financiers dérivés	26, 27	1 187	29 598
Dividendes et intérêts à payer sur actions privilégiées	23	—	71 045
Actions privilégiées rachetables à moins d'un an	23	7 607	7 096
Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an	19	10 803	7 025
Dettes à long terme exigible à moins d'un an	20	140 297	46 009
		1 214 358	1 349 461
Passif à long terme			
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	19	14 395	14 877
Dettes à long terme	20, 27	431 177	1 136 004
Crédits reportés	21	31 307	5 681
Autres passifs	10	33 643	22 451
Passif au titre des prestations définies	22	59 882	72 298
Passif d'impôts futurs	5	58 679	77 701
		629 083	1 329 012
Total du passif		1 843 441	2 678 473
AVOIR			
Capital social	23	1 153 577	1 152 402
Surplus d'apport	3	20 039	22 079
Réserve	3, 10	586 129	551 939
Avoir de la Coopérative		1 759 745	1 726 420
Participations ne donnant pas le contrôle	3, 10, 11	147 332	172 475
Total de l'avoir		1 907 077	1 898 895
		3 750 518	4 577 368

Engagements et éventualités [note 24]

Événements postérieurs à la date du bilan [note 28]

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Richard FERLAND, administrateur

Patrick SOUCY, administrateur

État des résultats consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

[en milliers de dollars]	Notes	2023 \$	2022 [Retraités - note 2] \$
Produits	27	8 256 857	8 434 105
Charges	4		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	27	8 130 682	8 577 616
Frais financiers nets		90 719	84 030
		8 221 401	8 661 646
Excédent (perte) d'exploitation		35 456	(227 541)
Autres résultats			
Quote-part des résultats des partenariats		63 459	59 985
Quote-part des résultats des entités sous influence notable		7 371	12 442
Résultats des placements	27	2 739	2 757
Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs	10, 11, 13, 14, 15, 16, 21	24 663	(161 385)
Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt	26	9 355	22 293
Gains découlant des indemnités d'assurance		3 772	2 087
		111 359	(61 821)
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (perte) et activités abandonnées		146 815	(289 362)
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	5	29 804	(666)
Excédent net (perte nette) avant activités abandonnées		117 011	(288 696)
Perte nette afférente aux activités abandonnées	16	(1 641)	(48 183)
Excédent net (perte nette)		115 370	(336 879)
Attribuable :			
Aux membres de la Coopérative		101 938	(278 379)
Aux participations ne donnant pas le contrôle		13 432	(58 500)
		115 370	(336 879)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de la réserve consolidée

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

[en milliers de dollars]	Notes	2023 \$	2022 \$
Réserve au début de l'exercice		551 939	900 134
Prime au rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	3, 10	(2 243)	(4 582)
Dividendes sur actions privilégiées d'investissement		(65 505)	(65 234)
Excédent net (perte nette) attribuable aux membres de la Coopérative		101 938	(278 379)
Réserve à la fin de l'exercice		586 129	551 939

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

[en milliers de dollars]	Notes	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent net (perte nette) avant activités abandonnées		117 011	(288 696)
Éléments hors caisse :			
Amortissements	4	160 267	164 096
Amortissement des coûts de transaction	4	2 823	5 775
Pertes nettes (gains nets) à la cession et dévaluation d'actifs		(24 663)	161 385
Pertes (gains) non réalisées sur les instruments financiers dérivés		(23 442)	13 444
Impôts futurs	5	(8 949)	(11 259)
Variation au titre des prestations définies		(18 629)	(3 335)
Quote-part des résultats des partenariats		(63 459)	(59 985)
Quote-part des résultats des entités sous influence notable		(7 371)	(12 442)
		133 588	(31 017)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		324 014	(210 569)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		457 602	(241 586)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dispositions de filiales	10	2 251	6 887
Acquisitions des parts d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale	3, 10	(12 477)	(23 500)
Acquisitions de placements		(2 667)	(14 395)
Acquisitions d'intérêts dans des partenariats		(909)	(3 560)
Acquisitions de participations dans des entités sous influence notable		(7 623)	—
Produit de la cession de placements	10	28 976	11 202
Produit de la cession d'intérêts dans des partenariats	10	190 678	950
Produit de la cession de participations dans des entités sous influence notable	11	336	9 861
Dividendes reçus des partenariats		67 262	41 593
Dividendes reçus des entités sous influence notable		7 000	7 781
Variation nette de l'aide gouvernementale		1 047	381
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(59 402)	(60 486)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	21	92 670	79 800
Acquisitions d'actifs biologiques producteurs		(12 082)	(3 153)
Produit de la cession d'actifs biologiques producteurs		9 951	290
Acquisitions d'actifs incorporels	14	(29 325)	(7 067)
Produit de la cession d'actifs incorporels	14	150	60 893
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		275 836	107 477

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette des emprunts bancaires		(4 494)	17 932
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition		(10 170)	(702)
Produit de l'émission de la dette à long terme		6 196	217 292
Remboursement de la dette à long terme		(583 193)	(115 105)
Produit de l'émission d'actions privilégiées		5 427	6 628
Rachat d'actions privilégiées		(92 228)	(2 974)
Dividendes et intérêts sur actions privilégiées d'investissement		(48 408)	—
Produit de l'émission d'actions ordinaires		12	17
Rachat d'actions ordinaires		(21)	(373)
Produit de l'émission de parts d'une filiale à des tiers	3	—	4 824
Dividendes versés aux actionnaires sans contrôle		(1 963)	(2 692)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(728 842)	124 847
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 596	(9 262)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées	16	(3 412)	(4 777)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		6 121	20 160
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		7 305	6 121

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

[Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars.]

1) Description de l'entreprise

Sollio Groupe Coopératif (la « Coopérative ») a été constituée par une loi spéciale du Québec. La Coopérative compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la Division alimentation, la Division agricole et la Division détail. La Division alimentation concentre ses activités dans l'élevage porcin, la transformation et la commercialisation des viandes porcines et avicoles. La Division agricole fournit quant à elle les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles. La Division détail regroupe les activités de distribution et de commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction ainsi que les services connexes à ces gammes de produits.

2) Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément à la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les entreprises à capital fermé » qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Principes de consolidation

La Coopérative consolide toutes ses filiales pour lesquelles elle a le pouvoir de définir de manière durable et sans le concours de tiers les politiques stratégiques en matière d'exploitation, d'investissement et de financement. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales, dont les plus significatives sont les suivantes :

Filiales consolidées

Nom	Description	Participation
Olymel s.e.c.	Élevage porcin, transformation et commercialisation de viandes porcines et avicoles	84,2 %
Agrico Canada Limited	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Agrico Canada s.e.c.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Agronomy Company of Canada Ltd.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Entreprise Agricole AMQ s.e.c.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
Maizex Seeds inc.	Production et commercialisation de semences	93,8 %
Sollio Agriculture s.e.c.	Fourniture de biens et services liés à l'agriculture	100 %
Standard Nutrition Inc.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
TerminalGrains.Ag s.e.c.	Exploitation d'un terminal céréalière	80 %
Groupe BMR inc.	Distribution et commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction	100 %
Énergies RC, s.e.c. ¹	Détention d'un placement de distribution et commercialisation de produits pétroliers	100 %

¹ 88,9 % au 29 octobre 2022

Intérêts dans des partenariats

La Coopérative utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint.

Participations dans des entités sous influence notable

La Coopérative utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour toutes les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sur leurs politiques stratégiques relatives aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Lorsque la valeur des participations sous influence notable ou des intérêts dans des partenariats est négative, la Coopérative comptabilise l'excédent de sa quote-part des pertes de l'entité sur la valeur du placement lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- la Coopérative a garanti les obligations de l'entité émettrice;
- la Coopérative s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à l'entité émettrice;
- il semble assuré que l'entité émettrice redeviendra rentable sous peu.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat net cumulé et des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue intégralement par la Coopérative. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans l'avoir, distinctement de l'avoir de la Coopérative. Toute modification de participation dans une filiale qui n'a pas d'incidence sur le contrôle de la Coopérative génère un ajustement entre la Coopérative et les participations ne donnant pas le contrôle pour tenir compte de leurs intérêts respectifs. Toute différence entre l'ajustement et la contrepartie versée est présentée distinctement dans l'avoir de la Coopérative.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués selon leur juste valeur à la date d'acquisition et l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre d'écart d'acquisition. Si la juste valeur des actifs nets acquis excède la contrepartie versée, l'excédent est immédiatement comptabilisé à titre de gains nets à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Les frais connexes aux acquisitions sont constatés dans les résultats au moment où ils sont engagés.

Les résultats des entreprises acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de leur date respective d'acquisition.

Lorsque des options d'achat de la totalité ou d'une partie des actions non acquises de l'entreprise visée sont détenues par la Coopérative ou des options de vente sur ces mêmes actions sont détenues par des tiers, la Coopérative comptabilise un passif lorsque ces options sont exercées.

La Coopérative évalue les participations ne donnant pas le contrôle dans les entreprises acquises à la juste valeur à la date d'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

2) Principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes de comptes bancaires ainsi que de la trésorerie adossée à des instruments financiers dérivés et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, à l'exception des stocks de grains pour revente qui sont évalués à la juste valeur.

Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

La Coopérative constate les montants reçus en vertu d'ententes avec des fournisseurs comme une réduction du prix des produits des fournisseurs et les présente en réduction du coût des ventes à l'état des résultats consolidés et des stocks connexes au bilan consolidé lorsqu'il est probable que ces remises seront reçues.

Actifs biologiques

Stocks agricoles

Les stocks agricoles se composent de porcs et de poulets vivants, de poules pondeuses et d'œufs. Les poules pondeuses sont classées comme stocks agricoles puisqu'elles sont détenues en vue de l'utilisation à des fins de production et ont une courte durée de vie productive. Les stocks agricoles sont évalués selon le modèle du coût, selon lequel les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon le modèle du coût complet et les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen. Le coût complet des stocks agricoles comprend tous les coûts des intrants, tels que le prix d'achat et les coûts directs de manutention, et les autres coûts de production agricole engagés pour amener ces stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais généraux de production agricole directs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés de l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Actifs biologiques producteurs

Les actifs biologiques producteurs se composent de truies utilisées dans le processus de reproduction porcine. Les actifs biologiques producteurs sont évalués au coût, diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif biologique producteur avec le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie éventuelle. Si la valeur comptable de l'actif biologique producteur n'est pas recouvrable, la perte de valeur à être comptabilisée est évaluée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Une perte de valeur ne fait pas l'objet de reprises si la juste valeur s'accroît ultérieurement.

Les actifs biologiques producteurs sont amortis sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire. Les animaux de reproduction, constitués de truies, ont une durée de vie estimative évaluée à six mises bas.

Placements

Le poste « Placements » inclut des actions et autres titres de coopératives évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif. Les billets à recevoir, également inclus dans le poste « Placements », sont initialement enregistrés à la juste valeur et sont comptabilisés par la suite au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Propriétés, bâtiments et équipements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût ou à la juste valeur si elles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci.

Les biens loués en vertu des contrats de location-acquisition sont capitalisés lorsque pratiquement tous les avantages et les risques afférents à la propriété du bien loué ont été transférés à la Coopérative. Le coût des actifs comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition représente le moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail et de la juste valeur du bien loué.

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont évaluées à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ne sont pas amorties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative ou sur la durée du bail :

Pavage	10 à 15 ans
Bâtiments	10 à 30 ans
Machinerie et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels amortissables sont initialement comptabilisés au coût, ou à la juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, et amortis en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative.

Marques de commerce

Les marques de commerce dont la durée de vie est définie sont amorties sur des périodes de 10 à 20 ans. La Coopérative détient aussi des marques de commerce à durée de vie indéfinie qui ne sont donc pas amorties.

Listes de clients

Les listes de clients sont amorties sur des périodes de 10 à 21 ans.

Droits

Les droits sont composés de droits de production et de droits d'exclusivité d'approvisionnement. Les droits de production ne sont pas amortis car leur durée de vie est indéfinie et les droits d'exclusivité d'approvisionnement sont amortis sur une période de 10 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

2) Principales méthodes comptables

Actifs incorporels [suite]

Logiciels et projets de développement informatique

Le coût de certains logiciels et les projets de développement informatique sont capitalisés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes de trois à neuf ans. L'amortissement des projets de développement informatique débute lorsque les projets sont terminés.

Certains logiciels et projets de développement informatique sont développés à l'interne. Les frais y afférents sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés permettent d'exploiter l'actif selon les attentes de la direction.

La Coopérative analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un tel accord constitue un actif incorporel logiciel. Cependant, si la composante logicielle ne constitue pas un actif, la Coopérative la comptabilise comme logiciel-service et passe en charges les dépenses connexes lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue et qui ne donnent pas lieu à des actifs incorporels distincts sont inscrites en tant qu'actif au titre de l'implantation du logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise, qui est estimée à neuf ans.

Support financier

Les différentes formes de support financier sont amorties sur la durée des contrats sous-jacents, soit entre cinq et 10 ans.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés à titre de charges dans l'état des résultats consolidés dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les frais de développement sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés généreront des avantages économiques futurs.

Dépréciation d'actifs

Débiteurs et billets à recevoir

Les débiteurs et les billets à recevoir font l'objet d'une révision continue pour dépréciation et sont classés comme ayant subi une moins-value lorsque la Coopérative est d'avis qu'il existe un doute raisonnable qu'il y ait des pertes subies sur ces débiteurs et billets à recevoir en tenant compte de toutes les circonstances connues à la date de révision ou qu'il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital et des intérêts. S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Coopérative doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan consolidé;
- la valeur de réalisation prévue par la Coopérative de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Placements, intérêts dans des partenariats et participations dans des entités sous influence notable

Les placements sous forme d'actions et autres titres de coopératives, les intérêts dans des partenariats et les participations dans des entités sous influence notable font l'objet d'une dépréciation dans l'éventualité de difficultés financières reflétées lors de l'analyse des rapports financiers de ces entités. À la fin de chaque période, la Coopérative détermine, pour tout placement, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, la Coopérative doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs du placement. S'il y a dépréciation, la Coopérative réduit la valeur comptable du placement en la ramenant à la plus élevée des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du placement, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier à la date de clôture du bilan consolidé.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est déterminée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la Coopérative considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur la juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Une perte de valeur qui est constatée est présentée à l'état des résultats consolidés et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa juste valeur. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les droits de production et certaines marques de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. La dépréciation est calculée en comparant la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, laquelle est généralement établie d'après les flux de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant équivalent à cet excédent est comptabilisée. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif incorporel en question s'accroît ultérieurement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

2) Principales méthodes comptables

Dépréciation d'actifs [suite]

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont plutôt soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une dépréciation. Au cours du test de dépréciation, la valeur comptable de l'unité d'exploitation, comprenant l'écart d'acquisition, est comparée à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée jusqu'à concurrence du montant comptabilisé de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la baisse de valeur s'est produite. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprises.

Sortie d'actifs et abandon d'activités

Les actifs ou les groupes d'actifs et de passifs qui composent les groupes à sortir sont classés comme destinés à la vente lorsqu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable. La Coopérative classe un actif ou un groupe à sortir comme destiné à la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. À cet effet, la direction doit s'être engagée activement à l'égard d'un plan de vente des actifs ou des groupes à sortir et doit s'attendre à ce que la vente ait lieu dans les 12 mois suivant la date de leur classification comme destinés à la vente. Les passifs sont classés comme destinés à la vente et sont présentés distinctement à ce titre dans le bilan consolidé s'ils sont directement liés à un groupe destiné à la vente. Les actifs ou les groupes à sortir classés comme destinés à la vente sont présentés distinctement dans le bilan consolidé et sont évalués au moindre de leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur comptable.

Les actifs classés comme destinés à la vente ne sont pas reclassés dans l'actif à court terme, sauf lorsque la Coopérative a vendu les actifs avant la date de mise au point définitive des états financiers et que le produit de la vente sera réalisé dans l'année qui suit la date de l'arrêté des comptes. Lorsque les actifs ont été classés dans l'actif à court terme en raison de leur vente ultérieure, les passifs devant être pris en charge par l'acquéreur ou réglés au moment de la sortie des actifs sont classés dans le passif à court terme.

Les actifs et les groupes à sortir sont classés dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de la Coopérative et qu'ils représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qu'ils font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou qu'ils sont une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Le résultat net des activités abandonnées, y compris les composantes du résultat net de l'exercice précédent, est présenté en un montant unique dans l'état des résultats consolidés. Ce montant comprend le résultat net après impôts des activités abandonnées ainsi que le résultat net après impôts découlant de l'évaluation et de la cession d'actifs classés comme étant destinés à la vente.

Les informations entourant les activités abandonnées pour l'exercice précédent sont liées à toutes les activités qui ont été abandonnées à la date de clôture de la plus récente période présentée.

Si un actif à long terme ne répond plus aux critères requis pour être classé comme destiné à la vente, il est reclassé comme détenu et utilisé. Un actif à long terme qui est reclassé est évalué individuellement en prenant la plus faible des valeurs suivantes :

- valeur comptable de l'actif avant son classement comme actif destiné à la vente, ajustée pour tenir compte de tout amortissement qui aurait été constaté si l'actif avait continuellement été classé comme actif détenu et utilisé;
- juste valeur à la date de la décision ultérieure de ne pas vendre.

Tout ajustement à apporter à la valeur comptable d'un actif à long terme reclassé comme détenu et utilisé est pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées dans la période au cours de laquelle est prise la décision ultérieure de ne pas vendre sous le poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs ». Lorsqu'une composante de la Coopérative est reclassée comme détenue et utilisée, les résultats d'exploitation de la composante antérieurement présentés dans les résultats afférents aux activités abandonnées sont reclassés et pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées pour toutes les périodes présentées.

Revenus reportés

Les revenus reportés correspondent aux sommes facturées pour des marchandises dont la vente n'a pas encore été reconnue. Certaines ententes de prépaiement entre la Coopérative et ses clients portent intérêts.

Constataion des produits

Les produits sont constatés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des marchandises vendues ont été transférés à l'acheteur, que l'estimation du produit de la vente est raisonnablement sûre et que la perception des produits est raisonnablement assurée. Ce moment coïncide généralement avec la réception des marchandises par l'acheteur. Les produits correspondent au montant de la contrepartie reçue net des remises.

Lorsque la Coopérative comptabilise les produits tirés de la vente de marchandises, elle doit déterminer si ces produits doivent être comptabilisés sur la base du montant brut ou du montant net, selon qu'elle agit comme mandant ou comme mandataire. Lorsque la Coopérative assume les principaux risques et qu'elle dispose d'une certaine latitude pour établir les prix, les produits doivent être comptabilisés sur la base de leur montant brut. Lorsque ces critères ne sont pas réunis, la Coopérative comptabilise les produits sur la base de leur montant net.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens, selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont compris dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

2) Principales méthodes comptables

Avantages sociaux futurs

La Coopérative offre des régimes à prestations définies et à cotisations définies qui procurent à la plupart de ses salariés le paiement des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés soit sur le salaire de carrière, sur le salaire final moyen ou sur un principe de rente uniforme. Certaines prestations de retraite sont indexées en fonction des conditions économiques.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels à l'aide des plus récentes évaluations de capitalisation. Les calculs sont déterminés à partir d'hypothèses à long terme relativement à la croissance de la rémunération, l'âge de départ à la retraite, la cessation d'emploi des salariés et la croissance des coûts prévus de santé.

La Coopérative utilise des contrats d'assurance pour le versement de certains avantages sociaux futurs. Ces contrats sont exclus des actifs du régime et le montant des prestations fournies au moyen de ces contrats est porté en diminution du passif au titre des prestations définies lorsqu'il existe un transfert des risques significatifs de la Coopérative.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans l'état des résultats consolidés. Les réévaluations comprennent la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour le calcul du coût financier des régimes, les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur. Les obligations au titre des régimes capitalisés sont calculées en ayant recours aux évaluations actuarielles complètes les plus récentes aux fins de capitalisation. Les obligations au titre des régimes non-capitalisés sont calculées en ayant recours à des évaluations actuarielles établies séparément aux fins de la comptabilisation, et les taux d'actualisation sont établis en fonction du taux d'intérêt du marché pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au versement des prestations prévues pour ces régimes.

La Coopérative offre aussi à certains de ses employés à la retraite des avantages complémentaires. Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Coopérative à ces retraités comprennent des prestations pour des soins de santé et de l'assurance-vie. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant la même méthode comptable que celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies non-capitalisés. Les charges afférentes sont réglées par la Coopérative à mesure qu'elles deviennent exigibles.

Les coûts des régimes de retraite à prestations définies et le coût des avantages complémentaires sont comptabilisés dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Ristournes

Le montant et le mode de paiement des ristournes sont déterminés par le conseil d'administration. Le calcul des ristournes est établi en fonction des volumes d'achat des sociétaires. Les ristournes sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. Dans le cas des ristournes en actions, les actions sont considérées comme étant émises à la fin de l'exercice qui précède la résolution du conseil d'administration.

Instruments financiers

La Coopérative comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables, et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Coopérative. La contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

Par la suite, la Coopérative évalue les instruments financiers comme suit :

Les débiteurs (excluant les sommes à recevoir de l'État) et les billets à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

Les actions et autres titres de coopératives présentés dans les placements sont évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif.

Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer (excluant les sommes à remettre à l'État), les dividendes à payer, les actions privilégiées rachetables et la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement.

Les produits et les charges d'intérêt des actifs et des passifs financiers sont comptabilisés au poste « Frais financiers nets » à l'état des résultats consolidés. Lorsqu'ils sont afférents à la disposition, les gains et les pertes sont comptabilisés au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

2) Principales méthodes comptables

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et les risques liés aux prix d'achat et de vente de certaines marchandises, ainsi que les risques de change et de taux d'intérêt liés à la dette. Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats de change, des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt ainsi que des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises. La Coopérative n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Lorsque la Coopérative documente ses relations de couverture ainsi que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et démontre qu'elles sont suffisamment efficaces au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture, la comptabilité de couverture est utilisée.

Les instruments financiers dérivés que la Coopérative a choisi de désigner comme éléments de couverture ne sont pas comptabilisés avant leur échéance. Les gains et les pertes auxquels l'élément de couverture donne lieu sont comptabilisés lorsque l'élément couvert influe sur les résultats consolidés. La tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement des revenus ou des dépenses de l'élément couvert connexe. Dans le cas où les instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir les risques liés au prix des marchandises, la tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert. Les gains et les pertes réalisés sur ces contrats figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Contrats de change

La Coopérative effectue fréquemment des ventes et des achats de marchandises à l'étranger principalement en devises américaine, japonaise, australienne et en euros. Afin de mitiger les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré.

Swaps de devises sur la dette

La Coopérative utilise une partie de sa facilité de crédit sous forme d'avances SOFR. Afin de gérer le risque de variation de taux de change de la dette, elle utilise des swaps de devises.

Une relation de couverture est rompue si la couverture cesse d'être efficace et la perte ou le gain généré lors de la cessation de couverture est comptabilisé dans un poste distinct de l'avoir jusqu'à ce que l'opération future se réalise, moment auquel la perte ou le gain est sorti de l'avoir et comptabilisé en tant qu'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert ou enregistré à l'état des résultats consolidés. S'il cesse d'être probable qu'une opération future couverte se réalise ou si l'élément couvert cesse d'exister, tout gain ou perte est comptabilisé à l'état des résultats consolidés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des éléments de couverture sont évalués à la juste valeur, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux taux pratiqués sur le marché. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont enregistrés à l'état des résultats consolidés.

Contrats à terme et swaps sur le prix des marchandises et de devises

La Coopérative effectue fréquemment des achats de grains, des ventes de porcs et des achats d'engrais, et utilise des contrats sur les devises afin de couvrir certains risques futurs liés au prix de ces marchandises. La Coopérative n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les contrats à terme et les swaps sur le prix des marchandises et de devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Options sur le prix des marchandises et des devises

La Coopérative a également recours à des options pour gérer le risque du prix des marchandises et des devises. Les options confèrent à la Coopérative le droit mais non l'obligation de les exercer à un prix déterminé avant la date d'échéance des options. La Coopérative n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les options sur le prix des marchandises et des devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer le risque de variation de taux d'intérêt de la dette, la Coopérative utilise des swaps de taux d'intérêt. Elle n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les swaps de taux d'intérêt. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt ».

Impôts sur l'excédent (recouvrement)

La Coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est prise en compte dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la direction, il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne pourront être réalisés.

Exercice

La Coopérative termine son exercice le dernier samedi d'octobre. Les exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022 comprennent 52 semaines.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

2) Principales méthodes comptables

Changements de méthodes comptables

Agriculture

Le 30 octobre 2022, la Coopérative a adopté le nouveau chapitre 3041 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Agriculture ». Ce nouveau chapitre présente les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir des stocks agricoles et des actifs biologiques producteurs. Il s'applique aux opérations et événements liés à la production agricole, y compris l'achat de produits récoltés des actifs biologiques à des fins de production agricole.

En vertu du nouveau chapitre 3041, un producteur agricole comptabilise les stocks agricoles et les actifs biologiques producteurs selon les définitions fournies, avec une présomption réfutable au moment de la comptabilisation initiale, que les actifs biologiques qui ne sont pas utilisés à des fins de production sont des stocks agricoles. Les stocks agricoles peuvent être reclassés dans les actifs biologiques producteurs lorsque certaines conditions sont remplies mais un actif biologique producteur ne peut être reclassé dans les stocks agricoles. Un producteur agricole choisit d'évaluer les stocks agricoles, selon leur nature et utilisation similaires, selon le modèle du coût ou, lorsque certaines conditions sont remplies, la valeur nette de réalisation. Lorsque le modèle du coût est utilisé, le producteur agricole choisit de déterminer le coût selon la méthode du coût complet ou uniquement les coûts des intrants. Les actifs biologiques producteurs sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. Ces derniers sont amortis sur leur durée de vie utile.

La Coopérative comptabilisait auparavant tous ses actifs biologiques en tant que stocks, évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la formule du premier entré, premier sorti, ou en tant qu'immobilisations corporelles, comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative.

La Coopérative a appliqué le nouveau chapitre 3041 de façon rétrospective. Les stocks agricoles et les actifs biologiques producteurs sont présentés séparément des autres stocks et des autres immobilisations corporelles, respectivement. Pour l'exercice 2022, la Coopérative a reclassé des stocks et des immobilisations en stocks agricoles et en actifs biologiques producteurs pour des montants de 189 041 \$ et 22 525 \$, respectivement. L'application du nouveau chapitre 3041 n'a aucun impact sur l'évaluation des stocks agricoles et des actifs biologiques producteurs.

Accords d'infonuagique

Le 30 octobre 2022, la Coopérative a adopté par anticipation la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client ». Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Selon la NOC-20, l'entreprise est autorisée à appliquer une mesure de simplification facultative pour comptabiliser en charges les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique lorsqu'elles sont engagées. Dans le cas où l'entreprise choisirait de ne pas avoir recours à la mesure de simplification, la NOC-20 énonce des facteurs visant à aider l'entreprise à déterminer si l'accord d'infonuagique comprend un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service. Un choix de méthode comptable doit être fait soit pour inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables dans les cas où l'accord d'infonuagique porte sur un logiciel-service, soit pour comptabiliser en charges les dépenses liées aux activités d'implantation lorsqu'elles sont engagées. La NOC-20 précise que l'entreprise doit établir sa propre méthode de répartition de la contrepartie d'un accord d'infonuagique, sur une base rationnelle et cohérente, entre les composantes séparables importantes de cet accord. Finalement, selon la NOC-20, l'entreprise doit fournir des informations sur le traitement comptable de l'accord d'infonuagique dans ses états financiers. La Coopérative a adopté la nouvelle NOC-20 de manière rétrospective. En conformité avec les dispositions transitoires, et parce qu'elle n'applique pas la mesure de simplification, la Coopérative n'a apporté aucun ajustement rétrospectif relativement aux dépenses liées aux activités d'implantation engagées dans le cadre d'un accord d'infonuagique avant le 30 octobre 2022. En plus de ne pas avoir appliqué la mesure de simplification, la Coopérative a aussi fait le choix de méthode comptable d'inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables dans les cas où l'accord d'infonuagique est de type logiciel-service. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Coopérative.

Produits

Le 30 octobre 2022, la Coopérative a adopté les modifications au chapitre 3400 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Produits ». La norme modifiée fournit des indications supplémentaires pour déterminer si un accord consiste en une série de contrats ou un contrat unique, et sur la détermination des unités de comptabilisation qu'il comporte, la répartition de la contrepartie d'un accord à composantes multiples entre chaque unité de comptabilisation distincte en proportion du prix de vente spécifique, et les méthodes d'estimation de ce prix de vente spécifique lorsqu'il ne peut pas être observé directement, et la constatation des produits selon la méthode de l'avancement des travaux. Les modifications de la norme fournissent aussi les indicateurs à prendre en considération pour déterminer si les produits sont à présenter sur la base du montant brut ou du montant net, les critères à utiliser pour déterminer quand constater les produits d'une vente à livrer, et les obligations d'information sur les contrats en cours à la date de clôture qui sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. La Coopérative a adopté les modifications au chapitre 3400 de façon rétrospective. L'application de ces modifications a engendré une réduction des produits et du coût des ventes de 441 938 \$ relatifs à l'exercice 2022.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

3) Ajustements relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle

Le 3 juillet 2023, un actionnaire sans contrôle, détenant 12,5 % des actions d'une filiale de la Division agricole, a exercé son option de vente de ses intérêts dans cette filiale, générant un rachat de 6,25 % de ses intérêts pour la somme de 6 296 \$ et l'octroi d'une nouvelle option de vente pour la participation résiduelle. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 3 430 \$, une diminution de la réserve de 826 \$ et une réduction du surplus d'apport de 2 040 \$. La somme est payable par la Coopérative en date du 28 octobre 2023 et porte intérêts selon les modalités du contrat. Celle-ci est présentée au poste « Dette à long terme ».

Le 19 juillet 2023, la Coopérative a racheté la totalité de la participation d'un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 22,5 % des actions d'une filiale de la Division agricole pour une somme négligeable. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et de la réserve de 4 121 \$.

Le 21 avril 2022, un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 45 % des actions d'une filiale de la Division détail, a exercé son option de vente de 15 % de ses intérêts dans cette filiale pour la somme de 24 590 \$. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 20 008 \$ et une diminution de la réserve de 4 582 \$. De ce montant, une somme de 1 090 \$ a été payée au cours de l'exercice 2023.

4) Charges

Les charges comprennent les éléments suivants :

	2023 \$	2022 [Retraités - note 2] \$
Coût des ventes, frais de vente et d'administration		
Coût des stocks	5 321 004	5 716 698
Coûts des stocks agricoles	783 832	836 689
Salaires et avantages sociaux	1 108 631	1 036 902
Crédits d'impôts à la recherche et développement	(1 124)	(1 028)
Aides gouvernementales créditées aux résultats	—	(2 112)
Amortissement des immobilisations corporelles	112 468	123 472
Amortissement des actifs biologiques producteurs	8 531	2 532
Amortissement des actifs incorporels	39 268	39 383
Amortissement des crédits reportés	—	(1 291)
Autres charges	758 072	826 371
	8 130 682	8 577 616
Frais financiers nets		
Intérêts sur les emprunts bancaires	—	505
Intérêts sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition	2 279	—
Intérêts sur la dette à long terme	77 536	72 588
Intérêts sur les actions privilégiées	2 060	3 160
Intérêts sur revenus reportés	8 220	4 556
Amortissement des coûts de transaction	2 823	5 775
Intérêts créditeurs	(2 199)	(2 554)
	90 719	84 030

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

5) Impôts sur l'excédent

Les principales composantes des impôts sur l'excédent (recouvrement) comptabilisés à l'état des résultats consolidés se présentent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Exigibles	34 664	10 593
Futurs	(4 860)	(11 259)
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	29 804	(666)

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs s'établissent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Immobilisations corporelles	(72 528)	(106 593)
Placements	(21 409)	(31 268)
Actifs incorporels	5 432	(7 429)
Pertes reportables	14 489	31 295
Provisions et réserves non admissibles fiscalement	6 217	22 651
Avantages sociaux futurs	4 701	8 659
Dépenses de recherche et développement reportées	(289)	7 439
Autres	5 454	8 063
	(57 933)	(67 183)
Actif d'impôts futurs	746	10 518
Passif d'impôts futurs	(58 679)	(77 701)
	(57 933)	(67 183)

Au 28 octobre 2023, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 269 879 \$ au fédéral et 328 760 \$ au provincial ont été accumulées dans la Coopérative et certaines filiales pour lesquelles aucun actif d'impôts futurs n'a été comptabilisé. Ces pertes expirent entre 2035 et 2043. La Coopérative a des écarts temporaires déductibles de 85 025 \$ pour lesquels aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté.

6) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend un montant de 7 915 \$ utilisé pour garantir des positions relatives à des instruments financiers dérivés en date du 29 octobre 2022.

7) Débiteurs

	2023 \$	2022 \$
Comptes clients	468 502	521 332
Provisions pour créances douteuses	(13 818)	(18 270)
	454 684	503 062
Sommes à recevoir de l'État	29 559	20 834
	484 243	523 896

Le 23 septembre 2023, une filiale de la Coopérative a renouvelé une entente portant sur une cession de créances d'une portion du portefeuille des débiteurs pour une période d'un an. Au 28 octobre 2023, conformément à l'entente, 146 949 \$ [126 179 \$ en 2022] de créances ont été vendues pour une contrepartie, nette de la réserve, de 115 000 \$ [100 200 \$ en 2022], sans recours ni garantie et donc décomptabilisées du bilan consolidé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

8) Stocks

Les stocks, excluant ceux de nature agricole, se détaillent comme suit :

	2023 \$	2022 \$ [Retraités - note 2]
Stocks de la Division alimentation	314 880	345 314
Stocks de la Division agricole	215 326	546 880
Stocks de la Division détail	170 622	180 975
	700 828	1 073 169

9) Actifs biologiques

Stocks agricoles

	2023	Quantité 2022	2023 \$	Montant 2022 \$
Œufs	3 895 977	3 723 882	2 204	2 030
Animaux vivants - volaille	316 400	206 365	659	412
Animaux vivants - porc	1 238 050	1 419 377	140 811	181 606
Animaux de reproduction - volaille	413 622	402 103	5 004	4 993
			148 678	189 041

Actifs biologiques producteurs

Au 28 octobre 2023, la Coopérative détient 68 593 truies [89 112 en 2022].

	2023 Coût \$	2023 Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$
Animaux de reproduction - porc	20 746	4 621	16 125

	2022 Coût \$	2022 Amortissement cumulé \$	2022 Valeur comptable nette \$
Animaux de reproduction - porc	38 128	15 603	22 525

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

10) Intérêts dans des partenariats

	2023 \$	2022 \$
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % et 67,7 % de la Division alimentation	43 713	50 986
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division agricole	194 739	197 064
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division détail	1 266	1 210
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % dans une entreprise du secteur pétrolier	—	101 062
	239 718	350 322
Autres passifs	33 643	22 451

La Coopérative détient des intérêts dans deux partenariats dont la quote-part est supérieure à 10 % des résultats de la Coopérative avant la quote-part des résultats des partenariats et des impôts. La Coopérative détient 50 % des parts de ces partenariats dont la valeur comptable de l'un s'élève à 42 613 \$ et dont la valeur comptable de l'autre est négative de 31 606 \$ au 28 octobre 2023 [un partenariat pour une valeur négative de 22 451 \$ en 2022]. Sur ce montant, un solde de 31 606 \$ est enregistré au poste « Autres passifs ».

Pour la période se terminant le 28 octobre 2023, deux intérêts dans des partenariats détenus par des filiales de la Coopérative ont enregistré une quote-part négative supérieure à leur valeur comptable à cette même date. Les filiales de la Coopérative s'étant engagées à fournir un soutien financier à ces entités, l'excédent de leur quote-part des pertes sur la valeur comptable de 33 643 \$ [un partenariat pour 22 451 \$ en 2022] a été comptabilisé au poste « Autres passifs ».

Division alimentation

Le 23 février 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de la totalité de son intérêt dans un partenariat pour une contrepartie de 124 843 \$. Cette transaction a engendré un gain de 108 651 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés. Un billet à recevoir de 5 171 \$ a également été remboursé dans le cadre de la transaction.

Division agricole

Le 1^{er} avril 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 50 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 50 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 1 051 \$.

À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 8 036 \$, des actifs à long terme de 2 658 \$, des passifs à court terme de 5 426 \$ ainsi que des passifs à long terme de 2 234 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée, désormais considérée comme un intérêt dans un partenariat, a été comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Une perte sur la vente des actions et une perte sur réévaluation de la participation résiduelle, d'un total de 932 \$, ont été constatées à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 18 février 2022, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 50 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 50 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 8 887 \$. Deux billets à recevoir totalisant 2 000 \$ ont été émis dans le cadre de la transaction, lesquels portent intérêts et sont remboursables d'ici 2032, selon les modalités du contrat. Un montant de 1 200 \$ a été remboursé au cours de l'exercice 2023.

À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 52 439 \$, des actifs à long terme de 17 962 \$, des passifs à court terme de 44 047 \$ ainsi que des passifs à long terme de 8 167 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée, désormais considérée comme un intérêt dans un partenariat, a été comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Une perte sur la vente des actions et une perte sur réévaluation de la participation résiduelle, d'un total de 413 \$, ont été constatées à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

10) Intérêts dans des partenariats

Secteur pétrolier

Le 31 juillet 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 42,45 % des actions ordinaires de l'un de ses partenariats pour une contrepartie totale au comptant de 65 835 \$, portant sa participation à 7,55 %. Une perte sur la vente des actions d'une valeur de 16 819 \$ a été constatée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés. La participation conservée est constituée d'actions privilégiées non-votantes et non-participatives d'une valeur de 15 000 \$, rachetables sur 15 ans et comptabilisées dans les Placements, ainsi que d'actions ordinaires votantes et participatives d'une valeur de 10 000 \$, constatées à titre de Participation dans une entité sous influence notable.

Également le 31 juillet 2023, la Coopérative a procédé à la vente d'actions non participatives détenues dans ce partenariat pour la somme de 11 665 \$. Cette transaction a engendré un gain de 1 665 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

Suite à cette transaction, le 29 septembre 2023, cette filiale de la Coopérative a procédé au rachat de la totalité des parts d'un groupe d'actionnaires sans contrôle pour une considération totale de 11 387 \$. L'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé en augmentation de la réserve pour un montant de 2 704 \$ et la participation ne donnant pas le contrôle a été diminuée de 14 092 \$.

11) Participations dans des entités sous influence notable

	2023 \$	2022 \$
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 8,9 % et 39,4 % [6,8 % et 47,2 % en 2022] de la Division alimentation	114 210	102 574
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 16,5 % et 46 % [7,6 % et 46,5 % en 2022] de la Division agricole	23 500	15 594
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 20 % et 40 % de la Division détail	35 074	29 928
Actions dont le pourcentage de détention est de 7,6 % dans une entreprise du secteur pétrolier	10 392	—
	183 176	148 096

Au cours des deux derniers exercices, la Coopérative ne détient aucune participation dans des entités sous influence notable dont la quote-part dépassait le seuil de 10 %.

Division agricole

Le 1^{er} novembre 2022, la Coopérative a procédé à la vente de 21 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 30,2 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 11 765 \$. À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 2 343 \$, des actifs à long terme de 58 945 \$, des passifs à court terme de 7 029 \$, des passifs à long terme de 4 363 \$ ainsi qu'une participation ne donnant pas le contrôle de 23 189 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée représente dorénavant une participation dans une entité sous influence notable de 16,5 % détenue par la Division agricole, alors que la participation résiduelle est détenue par un partenariat de la Division alimentation. Ces participations ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour 15 060 \$. Un gain sur la vente des actions de 118 \$ a été constaté à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 1^{er} août 2022, la Coopérative a procédé à la vente de la totalité de ses actions détenues dans une entité sous influence notable pour une contrepartie de 9 600 \$. Cette transaction a engendré un gain de 1 290 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

12) Placements

	2023 \$	2022 \$
Actions et autres titres de coopératives	25 882	17 209
Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance	16 868	32 940
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 5,91 % [8,41 % en 2022], sans échéance	2 187	8 205
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024	6 846	6 583
Autres billets à recevoir, portant intérêt entre 0 % et 8,7 % [0 % et 15 % en 2022], sans échéance ou échéants entre août 2024 et octobre 2037	10 274	15 816
	62 057	80 753
Placements échéant à moins d'un an	5 917	10 731
	56 140	70 022

13) Immobilisations corporelles

	2023		Valeur comptable nette \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Terrains	141 816	—	141 816
Pavage	45 834	22 583	23 251
Bâtiments	945 228	333 730	611 498
Machinerie et équipement	1 111 481	832 625	278 856
Matériel roulant	58 272	47 361	10 911
Améliorations locatives	25 638	6 873	18 765
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition			
Bâtiments	6 896	765	6 131
Machinerie et équipement	31 342	3 991	27 351
	2 366 507	1 247 928	1 118 579
Immobilisations corporelles destinées à la vente			
Court terme	—	—	7 158
Long terme	—	—	20 880

	2022 [Retraités - note 2]		Valeur comptable nette \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Terrains	152 687	—	152 687
Pavage	45 436	19 554	25 882
Bâtiments	1 023 443	321 446	701 997
Machinerie et équipement	1 126 451	775 810	350 641
Matériel roulant	60 899	49 580	11 319
Améliorations locatives	21 937	5 538	16 399
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition			
Bâtiments	2 597	563	2 034
Machinerie et équipement	23 737	991	22 746
	2 457 187	1 173 482	1 283 705
Immobilisations corporelles destinées à la vente			
Court terme	—	—	6 061
Long terme	—	—	45 883

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

13) Immobilisations corporelles

Dans le cours normal de ses activités, en ayant pour objectif d'optimiser ses emplacements d'affaires, la Coopérative a décidé de mettre en vente des immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette totale de 28 038 \$ [51 944 \$ en 2022]. De ce montant, 7 158 \$ [6 061 \$ en 2022] ont été présentés à titre d'immobilisations destinées à la vente à court terme et 20 880 \$ [45 883 \$ en 2022] à long terme.

Pour une deuxième année consécutive, des infrastructures relatives aux activités d'exportation de grains ont entraîné des flux de trésorerie négatifs. De ce fait, la Coopérative a établi qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable de l'actif n'est plus recouvrable et qu'elle dépasse la juste valeur de celle-ci et un test de dépréciation a été effectué. À la lumière des résultats du test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur estimative était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de 46 396 \$ a été constatée dans une filiale de la Coopérative à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés [6 892 \$ en 2022].

Le 28 juin 2023, la Division alimentation a annoncé la fermeture de l'une de ses usines, prévue au début de l'exercice 2024. Au 1^{er} juillet 2023, une évaluation de la bâtisse et des terrains a été effectuée par un évaluateur indépendant. Une dépréciation de 19 205 \$ a été constatée sur ces actifs. La Coopérative a évalué la juste valeur des autres actifs relatifs à cette usine en fonction des données historiques. Une dépréciation de 10 113 \$ a été constatée sur ces actifs. Au 28 octobre 2023, une perte de valeur de 29 318 \$ a donc été comptabilisée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

En date du 28 octobre 2023, un plan de vente a été approuvé par le conseil d'administration pour une autre usine de la Division alimentation. Une perte de valeur de 6 495 \$ a été comptabilisée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés en lien avec la fermeture de cette usine. Ces actifs sont présentés à titre d'immobilisations destinées à la vente.

Les immobilisations corporelles en cours de construction de la Coopérative ne font pas l'objet d'un amortissement. Leur valeur comptable nette s'élève à 39 280 \$ [41 853 \$ en 2022].

14) Actifs incorporels

	2023		Valeur comptable nette \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Marques de commerce	113 598	14 236	99 362
Listes de clients	250 984	99 773	151 211
Droits d'exclusivité d'approvisionnement	99 846	52 688	47 158
Droits de production	2 079	—	2 079
Logiciels et projets de développement informatique	69 790	35 724	34 066
Support financier	11 227	3 994	7 233
	547 524	206 415	341 109

	2022		Valeur comptable nette \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Marques de commerce	122 749	16 909	105 840
Listes de clients	258 766	85 528	173 238
Droits d'exclusivité d'approvisionnement	92 833	48 943	43 890
Droits de production	44 922	—	44 922
Logiciels et projets de développement informatique	64 764	35 637	29 127
Support financier	7 717	2 663	5 054
	591 751	189 680	402 071

La valeur comptable des marques de commerce à durée de vie indéfinie ne faisant pas l'objet d'amortissement est de 94 292 \$ en 2023 et 2022.

Le 27 octobre 2023, par l'entremise de l'acquisition de la totalité des actions d'une société, une filiale de la Division alimentation a acquis un droit d'exclusivité d'approvisionnement pour la somme de 12 510 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

14) Actifs incorporels

Au cours de l'exercice 2023, la Division alimentation a décidé de cesser l'utilisation de certaines listes clients et marques de commerce de l'une de ses filiales. Ainsi, la Coopérative a déterminé qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable des listes clients et des marques de commerce afférentes à cette filiale dépasse la juste valeur de celles-ci. Par conséquent, la Coopérative a effectué des tests de dépréciation fondés sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie relatifs à ces actifs. À la lumière des résultats des tests de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur estimative de ces actifs incorporels était inférieure à la valeur comptable de 7 360 \$. Une perte de valeur correspondant à ce montant a été comptabilisée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Le 22 février 2022, une filiale de la Division alimentation a procédé à la vente de la propriété intellectuelle et certains autres éléments d'actifs intangibles relatifs à des activités de recherche pour une contrepartie de 25 000 \$. La valeur comptable propre à ces actifs étant nulle, un gain du même montant a été comptabilisé à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Au cours du mois d'octobre 2022, la Coopérative, par le biais de sa Division agricole, a procédé à la vente de droits de production et d'actifs agricoles, d'une valeur comptable de 532 \$, pour une contrepartie au net de 37 746 \$. Un gain de 37 214 \$ a donc été constaté à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs.

15) Écarts d'acquisition

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice 2023.

En 2022, pour une deuxième année consécutive, des conditions de marché défavorables ont entraîné des pertes importantes au sein de la Division alimentation.

De ce fait, la Coopérative a établi qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle un écart d'acquisition est rattaché dépassait la juste valeur de celle-ci. Par conséquent, un test de dépréciation de l'écart d'acquisition fondé sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie a été effectué.

À la lumière des résultats du test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur estimative de l'unité d'exploitation était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 200 000 \$ a été constatée dans une filiale de la Coopérative. D'autres actifs détenus par la Coopérative ont par le fait même été dévalués, soit 43 629 \$ d'écarts d'acquisition supplémentaires, 1 808 \$ d'actifs incorporels et 2 434 \$ d'immobilisations corporelles. Une perte de valeur totale de 247 871 \$ a donc été enregistrée et présentée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés au cours de l'exercice clos le 29 octobre 2022.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

16) Sortie d'actifs et abandon d'activités

Le 31 août 2022, le conseil d'administration a approuvé l'abandon des activités d'une filiale de la Division agricole, œuvrant dans la commercialisation de grains en Ontario. Les actifs à long terme ont fait l'objet d'un plan de vente actif, impliquant la disposition des infrastructures relatives à ces activités, lequel a été complété au cours de l'exercice 2023. Les actifs à court terme, les passifs à court terme ainsi que les obligations financières ont été encaissés ou réglés dans le cours normal des affaires jusqu'à l'abandon complet des activités, majoritairement au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023. En date du 28 octobre 2023, cette filiale affiche des actifs à court terme résiduels de 2 199 \$ [110 367 \$ en 2022], des actifs à long terme de 360 \$ [19 281 \$ en 2022] et des passifs à court terme de 619 \$ [86 993 \$ en 2022]. Les passifs à long terme, composés uniquement de la facilité de crédit ont été remboursés au cours de l'exercice [43 055 \$ en 2022].

Le tableau suivant présente le détail de la perte nette afférente aux activités abandonnées :

	2023 \$	2022 \$
Produits	258 593	680 142
Charges		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	257 595	734 844
Frais financiers nets	2 883	9 030
	260 478	743 874
Perte d'exploitation	(1 885)	(63 732)
Autres résultats		
Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs	244	(991)
	(1 641)	(64 723)

Aucune charge d'impôts liés aux activités abandonnées n'a été encourue pour 2023. Pour 2022, les impôts recouvrés liés aux activités abandonnées s'établissaient à 16 540 \$, ce qui réduisait la perte afférente aux activités abandonnées à 48 183 \$.

17) Emprunts bancaires

Le montant d'emprunts bancaires provient d'une facilité de crédit à demande d'une filiale.

La facilité de crédit à demande, renouvelable annuellement et autorisée par voie d'emprunts, d'avances, de lettres de crédit et de lettres de garantie, totalise 17 000 \$ jusqu'à concurrence d'un montant global de 6 000 \$ pour les lettres de crédit et les lettres de garantie. Un montant de 12 190 \$ était utilisé au 28 octobre 2023 [16 684 \$ au 29 octobre 2022]. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel, soit 7,20 % en 2023 [5,95 % en 2022]. La Coopérative est garante solidairement de la totalité des sommes dues en vertu de cette entente.

En date du 29 octobre 2022, une filiale de la Coopérative, déconsolidée au cours de l'exercice, affichait un emprunt bancaire d'un montant de 1 248 \$.

18) Crédoeurs et charges à payer

	2023 \$	2022 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	767 903	901 048
Sommes à remettre à l'État	11 596	11 260
Intérêts courus autres	10 623	4 453
	790 122	916 761

Au cours de l'exercice, la Division alimentation a annoncé la fermeture d'usines. Le montant global des prestations de cessation d'emplois a été estimé et comptabilisé en 2023 à titre de charge à payer pour un montant de 6 935 \$ et sera payé au cours de l'exercice 2024.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

19) Obligations découlant des contrats de location-acquisition

	2023 \$	2022 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,84 %, remboursable par versements mensuels de 505 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025	10 853	15 977
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, portant intérêt à des taux fixes variant de 6,55 % à 8,84 % [6,55 % en 2022], remboursables par versements mensuels variant de 20 \$ à 131 \$ [88 \$ en 2022] en capital et intérêts, échéant de mars 2025 à août 2026 [octobre 2025 en 2022]	8 448	2 787
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 %, remboursable par versements mensuels de 45 \$ en capital, échéant en décembre 2060	3 763	—
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,99 %, remboursable par versements mensuels de 99 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025	2 134	3 138
	25 198	21 902
Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an	10 803	7 025
	14 395	14 877
Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :		
	\$	
2024	10 803	
2025	10 800	
2026	1 445	
2027	537	
2028	537	
2029 et suivants	1 076	

20) Dette à long terme

	2023 \$	2022 \$
Facilité de crédit ¹ utilisée par voie d'emprunts sur marge et par voie d'avances SOFR à des taux variant de 6,64 % à 6,70 % au 28 octobre 2023 [7,98 % à 8,38 % en 2022], échéant en décembre 2026	302 168	858 868
Facilité de crédit ² d'une filiale, utilisée par voie d'emprunts sur marge canadiens et américains au taux préférentiel [5,95 % en 2022] plus un taux variable déterminé par un ratio financier trimestriel et par voie d'acceptations bancaires [8,52 % en 2022], remboursée par anticipation en juillet 2023	—	43 564
Crédit à terme, garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs, comportant deux tranches portant intérêt aux taux fixes de 6,50 % pour un notionnel de 60 000 \$ et 4,64 % pour un notionnel de 40 000 \$, remboursables en sept versements annuels en capital de 8 571 \$ et 5 714 \$ à compter du 1 ^{er} novembre 2023	100 000	100 000
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur certains actifs pour une valeur comptable de 133 395 \$ en 2023 [139 537 \$ en 2022], utilisé par voie d'emprunt sur marge au taux préférentiel plus 1 %, soit 8,20 % [sous forme d'acceptations bancaires au taux variable CDOR 1 mois, soit 3,74 % plus 2,55 %, soit 6,29 % et sous forme d'emprunts sur marge au taux préférentiel plus 1 %, soit 6,95 % en 2022] remboursable par versements trimestriels en capital de 1 034 \$ ainsi qu'un versement final de 95 151 \$ le 29 janvier 2024	95 151	100 322

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

20) Dette à long terme

	2023 \$	2022 \$
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 47 249 \$ [97 680 \$ en 2022], portant intérêt à taux fixe de 12,0 % [6,0 % en 2022], capital et intérêts remboursables en totalité le 31 mai 2025	39 433	36 500
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 47 249 \$ [97 680 \$ en 2022], à taux fixe de 13,0 % [7,0 % en 2022], capital et intérêts remboursables en totalité le 31 mai 2025	3 190	3 000
Emprunt, portant intérêt à taux fixe de 5,25 % en 2023 [3,5 % en 2022], remboursable sur demande	17 220	15 147
Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux variable de 5,0 % en 2022 modulable en fonction du taux directeur de la Banque du Canada, éteint en octobre 2023	—	12 169
Billet à payer d'une filiale, sans intérêt et sans modalité de remboursement	7 000	6 000
Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux fixe de 6,0 %, échéant en novembre 2023	6 296	—
Emprunts hypothécaires d'une filiale, garantis par des hypothèques mobilières et immobilières, sous forme d'acceptations bancaires [taux de 4,18 % en 2022] et d'un emprunt sur marge portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25 % [5,70 % en 2022], échéant de novembre 2022 à juin 2023. Cette filiale a été déconsolidée en novembre 2022	—	5 263
Autres dettes, à des taux variant de 0 % à 7,20 % en 2023 [0 % à 5,95 % en 2022], échéant en janvier 2026 [entre décembre 2022 et janvier 2026 en 2022]	1 922	3 655
	572 380	1 184 488
Coûts de transaction	(906)	(2 475)
	571 474	1 182 013
Dette à long terme exigible à moins d'un an	140 297	46 009
	431 177	1 136 004

1. La Coopérative dispose d'une facilité de crédit globale de 1 100 000 \$ en 2023 et 2022 de crédit rotatif, garantie par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs. La Coopérative peut utiliser ce crédit selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens [83 117 \$ utilisé en 2023 et 82 021 \$ en 2022] et/ou américains [2 925 \$ US utilisé en 2023 et 1 356 \$ US en 2022], avances SOFR libellées en dollars américains [157 054 \$ US utilisé en 2023 et 563 909 \$ US en 2022 sous forme d'avances LIBOR] et lettres de garantie. Le taux d'intérêt est déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Le taux pondéré au 28 octobre 2023 est de 6,98 % [8,38 % au 29 octobre 2022]. Le 22 décembre 2023, la Coopérative a amendé et renouvelé son entente de facilité de crédit globale pour une durée de 3 ans. Les autres conditions relatives à ce prêt demeurent majoritairement inchangées.

2. Au 29 octobre 2022, une filiale de la Coopérative disposait d'une facilité de crédit rotatif de 105 000 \$ et pouvait l'utiliser selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens [6 979 \$ utilisé] et/ou américains [505 \$ US utilisé], acceptations bancaires [36 000 \$ utilisé], avances SOFR et lettres de crédit. Le taux d'intérêt était déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Sous la même convention de crédit, la Coopérative disposait d'un crédit à terme de 20 000 \$ pouvant être utilisé par l'émission de lettres de crédit. Cette facilité de crédit était sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers statutaires de la filiale de la Coopérative. Le taux pondéré de 2022 était de 8,69 %. Cette facilité a été remboursée en juillet 2023.

La dette à long terme de la Coopérative est sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers consolidés de la Coopérative. En date du 28 octobre 2023, la Coopérative respecte ces ratios financiers.

Également le 22 décembre 2023, la Coopérative a conclu une entente de crédit à terme de 270 000 \$, garantie par une hypothèque mobilière et immobilière sur certains actifs, ayant pour échéance le 22 décembre 2026. Ce prêt, qui comportera deux tranches, vise entre autres à remplacer le crédit à terme d'une filiale venant à échéance le 29 janvier 2024. La deuxième tranche doit être utilisée uniquement dans le but d'effectuer un rachat d'actions privilégiées d'investissement selon les modalités du contrat. De pair avec l'utilisation de la première tranche de ce crédit, un swap de taux d'intérêt a été mis en place par la Coopérative afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sous-jacent à cet emprunt. Le taux net effectif fixé relatif à cet instrument financier dérivé est de 5,2 %.

Les remboursements de capital exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit : 2024 – 141 203 \$; 2025 – 57 483 \$; 2026 – 14 384 \$; 2027 – 316 454 \$; 2028 – 14 286 \$; 2029 et suivants – 28 570 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

21) Crédit reporté

Au cours de l'exercice, les Divisions alimentation et détail ont pris part à des transactions de crédit-bail pour une contrepartie totale de 71 935 \$ [58 500 \$ en 2022]. L'excédent du gain résultant de la vente sur la valeur actualisée des paiements minimums exigibles sur la durée du bail, s'élevant à 13 626 \$ [30 188 \$ en 2022], est comptabilisée à titre de Gain net (perte nette) à la cession et dévaluation d'actifs et la différence de 27 594 \$ [7 974 \$ en 2022] est reportée et amortie, en proportion des loyers, sur la durée du bail. En date du 28 octobre 2023, le solde de crédit reporté se chiffre à 31 307 \$ [5 681 \$ en 2022].

22) Avantages sociaux futurs

La Coopérative évalue ses obligations au titre des régimes à prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de chaque exercice.

Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 29 octobre 2022 pour un régime, du 31 décembre 2022 pour cinq régimes et du 28 octobre 2023 pour deux régimes. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 26 octobre 2024 pour deux régimes, du 25 octobre 2025 pour un régime, et du 31 décembre 2025 pour cinq régimes.

Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les avantages complémentaires de retraite ont été effectuées le 28 octobre 2023 pour ces quatre régimes. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 26 octobre 2024 et du 31 octobre 2026.

Les informations relatives aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires se présentent comme suit :

	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2023			
Obligations au titre des prestations définies	168 216	16 105	184 321
Juste valeur des actifs des régimes	166 227	—	166 227
Passif net au titre des prestations définies	(1 989)	(16 105)	(18 094)
	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2022			
Obligations au titre des prestations définies	238 030	26 697	264 727
Juste valeur des actifs des régimes	228 004	—	228 004
Passif net au titre des prestations définies	(10 026)	(26 697)	(36 723)

L'actif et le passif net au titre des prestations définies sont présentés comme suit au bilan consolidé de la Coopérative :

	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2023			
Actif au titre des prestations définies	41 788	—	41 788
Passif au titre des prestations définies	(43 777)	(16 105)	(59 882)
Passif net au titre des prestations définies	(1 989)	(16 105)	(18 094)
	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2022			
Actif au titre des prestations définies	35 575	—	35 575
Passif au titre des prestations définies	(45 601)	(26 697)	(72 298)
Passif net au titre des prestations définies	(10 026)	(26 697)	(36 723)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

22) Avantages sociaux futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies se compose de ce qui suit :

	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2023			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 839	1 665	7 504
Coût financier	638	1 461	2 099
Réévaluations et autres éléments	(5 782)	(12 722)	(18 504)
Coût (revenu) des avantages sociaux futurs	695	(9 596)	(8 901)

Le 16 mai 2023, la Coopérative et une de ses filiales ont procédé à un achat de rentes pour certains de leurs régimes de retraite. Les engagements attachés aux participants retraités ont ainsi été transférés suite à cette transaction, générant une perte de 2 125 \$ présentée dans la rubrique Réévaluations et autres éléments.

	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
2022			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 685	2 629	8 314
Coût (revenu) financier	(1 056)	1 204	148
Réévaluations et autres éléments	13 226	(10 951)	2 275
Coût (revenu) des avantages sociaux futurs	17 855	(7 118)	10 737

23) Capital social

[Les montants présentés dans le descriptif du capital social sont exprimés en dollars.]

Le capital social de la Coopérative est variable et illimité quant au nombre d'actions qui peuvent être émises, et les privilèges, restrictions et conditions y afférents sont déterminés par le conseil d'administration. Le capital social se compose de ce qui suit :

Actions privilégiées de classe A

Actions privilégiées de classe A, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles sont émises lors de la conversion des actions ordinaires souscrites par un sociétaire qui ne remplit pas les obligations de son contrat avec la Coopérative ou lorsque les obligations du contrat ne sont pas renouvelées.

Actions privilégiées d'investissement

Actions privilégiées d'investissement Série 1 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 2 – CRCD, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 3 – ESSOR, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 4 – FONDACTION, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 5 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

23) Capital social

Actions privilégiées d'investissement [suite]

Actions privilégiées d'investissement Série 6 – 2017, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2020. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 7 – 2019, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} novembre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 8 – 2020, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} octobre 2023. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 9 – 2022, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration dès leur émission. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement. Le 1^{er} août 2023, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter la totalité des actions de cette Série.

Actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10 \$, émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des employés de la Coopérative, portant intérêt à un taux fixé par le conseil d'administration. Elles sont rachetables à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration à compter de la cinquième année suivant celle de l'émission.

Actions ordinaires

Actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe AA, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire de la section filière porcine et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe B-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe B-1 s'il y a des actions ordinaires en circulation de classe D-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe D-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. La date de rachat devra également correspondre à celle des actions ordinaires de classe D-1 émises au cours de la même année. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-2, Séries 1 à 286 d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe P-2 s'il y a des actions ordinaires en circulation autres que des actions ordinaires de classe B-1, D-1 ou P-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende sur actions ordinaires de classe AA.

Actions ordinaires de classe P-100, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende déterminé discrétionnaire.

Actions ordinaires de classe P-200, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe MEMBRES AUXILIAIRES, d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

23) Capital social

À la fin de l'exercice, les actions émises et payées étaient réparties comme suit :

	Nombre		Montant	
	2023	2022	2023	2022
			\$	\$
Actions privilégiées				
Classe A	436 318	436 318	437	437
Actions d'investissement Série 1 – FSTQ	500 000	500 000	50 000	50 000
Actions d'investissement Série 2 – CRCD	500 000	500 000	50 000	50 000
Actions d'investissement Série 3 – ESSOR	50 000	50 000	5 000	5 000
Actions d'investissement Série 4 – FONDACTION	250 000	250 000	25 000	25 000
Actions d'investissement Série 5 – FSTQ	250 000	250 000	25 000	25 000
Actions d'investissement Série 6 – 2017	2 000 000	2 000 000	200 000	200 000
Actions d'investissement Série 7 – 2019	3 000 000	3 000 000	300 000	300 000
Actions d'investissement Série 8 – 2020	1 500 000	1 500 000	150 000	150 000
Régime d'investissement coopératif				
Série 2017, rachetables à compter de 2023, 3,5 %	—	709 610	—	7 096
Série 2018, rachetables à compter de 2024, 3,75 %	760 655	762 255	7 607	7 622
Série 2019, rachetables à compter de 2025, 3,5 %	803 934	805 234	8 039	8 052
Série 2020, rachetables à compter de 2026, 3,5 %	985 530	985 530	9 855	9 855
Série 2021, rachetables à compter de 2027, 4,0 %	1 002 954	1 002 954	10 030	10 030
Série 2022, rachetables à compter de 2028, 4,5 %	896 441	—	8 964	—
	12 935 832	12 751 901	849 932	848 092
Coûts de transaction	—	—	(7 447)	(7 302)
	12 935 832	12 751 901	842 485	840 790
Actions privilégiées présentées à titre de passif financier	(760 655)	(709 610)	(7 607)	(7 096)
	12 175 177	12 042 291	834 878	833 694
Actions ordinaires				
Classe A	30 735	30 742	769	769
Classe AA	2 640	2 680	66	67
Classe B-1	42 321 752	42 321 752	42 322	42 322
Classe D-1	243 220 438	243 224 888	243 220	243 224
Classe P-1	4 788 356	4 788 356	4 788	4 788
Classe P-2	258	262	7	7
Classe P-100	22 776 775	22 781 225	22 777	22 781
Classe P-200	4 737 281	4 737 281	4 737	4 737
MEMBRES AUXILIAIRES	530	510	13	13
	317 878 765	317 887 696	318 699	318 708
	330 053 942	329 929 987	1 153 577	1 152 402

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

23) Capital social

Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

	Nombre		Montant	
	2023	2022	2023 \$	2022 \$
Actions privilégiées				
Solde au début de l'exercice	12 751 901	12 328 707	840 790	837 078
Émission :				
Régime d'investissement coopératif Série 2022 [Série 2021 en 2022]	896 441	1 002 954	8 964	10 030
Actions d'investissement Série 9 – 2022	886 405	—	88 641	—
Coûts de transaction	—	—	(145)	—
	1 782 846	1 002 954	97 460	10 030
Transfert :				
Classe A	—	57 807	—	58
Rachat :				
Régime d'investissement coopératif Série 2016	—	(633 567)	—	(6 336)
Régime d'investissement coopératif Série 2017	(709 610)	(1 000)	(7 096)	(10)
Régime d'investissement coopératif Série 2018	(1 600)	(1 000)	(15)	(10)
Régime d'investissement coopératif Série 2019	(1 300)	(1 000)	(13)	(10)
Régime d'investissement coopératif Série 2020	—	(1 000)	—	(10)
Actions d'investissement Série 9 – 2022	(886 405)	—	(88 641)	—
	(1 598 915)	(637 567)	(95 765)	(6 376)
	12 935 832	12 751 901	842 485	840 790
Régime d'investissement coopératif, rachetable à moins d'un an, Série 2018 [Série 2017 en 2022]	(760 655)	(709 610)	(7 607)	(7 096)
Solde à la fin de l'exercice	12 175 177	12 042 291	834 878	833 694
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	317 887 696	318 470 483	318 708	319 306
Émission :				
Classe A	449	656	12	16
Classe AA	—	20	—	1
Classe P-2	—	2	—	—
MEMBRES AUXILIAIRES	20	10	—	—
	469	688	12	17
Transfert :				
Classe B-1	—	(37 391)	—	(37)
Classe D-1	—	(20 416)	—	(21)
	—	(57 807)	—	(58)
Ajustements de consolidation :				
Classe P-100	—	(31 383)	—	(31)
Classe P-200	—	(152 657)	—	(153)
	—	(184 040)	—	(184)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

23) Capital social

Actions ordinaires [suite]

	Nombre		Montant	
	2023	2022	2023 \$	2022 \$
Rachat :				
Classe A	(456)	(1 192)	(12)	(29)
Classe AA	(40)	(70)	(1)	(2)
Classe B-1	—	(28 457)	—	(29)
Classe D-1	(4 450)	(67 264)	(4)	(67)
Classe P-1	—	(32 591)	—	(33)
Classe P-2	(4)	(7)	—	—
Classe P-100	(4 450)	(189 424)	(4)	(190)
Classe P-200	—	(22 623)	—	(23)
	(9 400)	(341 628)	(21)	(373)
Solde à la fin de l'exercice	317 878 765	317 887 696	318 699	318 708

Le 6 septembre 2023, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2023, en date du 30 novembre 2023, en vertu de laquelle 970 000 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie au comptant de 9 700 \$. Le 6 septembre 2023, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2023, 760 655 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2018, pour une contrepartie au comptant de 7 607 \$.

Le 1^{er} septembre 2022, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2022, en date du 30 novembre 2022, en vertu de laquelle 896 441 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie au comptant de 8 964 \$. Le 1^{er} septembre 2022, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2022, 709 610 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2017, pour une contrepartie au comptant de 7 096 \$.

Le 1^{er} août 2023, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter la totalité des actions privilégiées d'investissement Série 9 – 2022, soit 886 405 actions, pour une contrepartie au comptant de 88 641 \$. Des dividendes de 2 465 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 31 juillet 2023 sur les actions d'investissement Série 9 – 2022 avant leur rachat.

Au 31 mars 2023, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées d'investissement ont été versés sous forme d'émission d'actions privilégiées Série 9 – 2022 d'une valeur de 26 870 \$ ainsi que sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 7 500 \$. En date du 6 septembre 2023, tous les dividendes déclarés sur les actions privilégiées d'investissement ont été versés sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 28 670 \$.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2022 sur les actions privilégiées d'investissement ont été déclarés en date du 30 novembre 2022 sous forme d'émission d'une nouvelle série d'actions privilégiées, les actions Série 9 – 2022, d'une valeur de 61 770 \$ ainsi que sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 7 500 \$. Un montant de 4 036 \$ relatif à l'exercice 2021 était présenté à titre de Dividendes et intérêts à payer sur actions privilégiées au 30 octobre 2021.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

24) Engagements et éventualités

a) Contrats reliés aux opérations

La Coopérative loue des bâtiments et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les engagements minimums futurs de la Coopérative pour ces contrats s'établissent à 270 719 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2024 – 65 521 \$; 2025 – 46 874 \$; 2026 – 37 331 \$; 2027 – 33 449 \$; 2028 – 25 536 \$; 2029 et suivants – 62 008 \$.

La Coopérative a également pris des engagements à l'égard d'équipements informatiques et de logiciels. Les engagements minimums futurs de la Coopérative pour ces contrats s'établissent à 24 076 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2024 – 14 803 \$; 2025 – 3 743 \$; 2026 – 3 221 \$; 2027 – 2 309 \$.

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative s'engage auprès de fournisseurs à des fins d'approvisionnement. Les engagements de la Coopérative pour ces contrats ne dépassent pas une durée d'un an.

b) Rachat des parts des actionnaires sans contrôle

Division alimentation

Un actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 5,8 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 30 avril 2028, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la filiale de la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou de transmettre cette obligation à ses commanditaires. La Coopérative est ultimement responsable de la totalité du rachat des parts en cas de refus des autres commanditaires. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un autre actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 2,9 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2027, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 2,6 % des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2023, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de quatre tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. Au cours de l'exercice 2023, ce même groupe d'actionnaires sans contrôle a exercé son option visant l'échange de ses actions dans un partenariat contre des parts d'une filiale de la Coopérative, ce qui engendrera une diminution de la participation de la Coopérative dans cette filiale. En conséquence, le contrôle sur ce partenariat sera modifié et celui-ci sera désormais comptabilisé en tant que filiale.

Un autre groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 4,6 % des parts de cette filiale, bénéficie d'une option de vente de la totalité ou de 50 % de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des parts résiduelles pourra être exercé à compter du cinquième anniversaire de la date du premier avis d'exercice partiel des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de deux tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat, et ce, si les options sont exercées le ou avant le 30 octobre 2026, alors qu'elles le seront en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, si les options sont exercées après le 30 octobre 2026.

Division agricole

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 6,25 % des actions d'une filiale, bénéficie depuis le 3 juillet 2023, d'une option de vente de la totalité de ses actions à la Coopérative, et ce, jusqu'à la date d'expiration de l'option, soit le 3 juillet 2026. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. Le prix de rachat est fonction de la valeur de la filiale, et comporte un prix plancher.

Division détail

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 30 % des actions d'une filiale, bénéficie, après la fin de l'exercice se terminant en 2026, d'une option de vente de la totalité ou d'une portion de ses intérêts à la Coopérative par l'entremise d'une filiale. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des intérêts résiduels pourra s'exercer sur plusieurs exercices jusqu'à concurrence de trois fois.

La Coopérative, par l'entremise de sa filiale, bénéficie d'une option d'achat de la totalité ou d'une portion des intérêts à compter du 31 octobre 2026, selon les modalités du contrat.

c) Réclamations et litiges

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes et l'issue des causes individuelles est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Coopérative.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

25) Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative a conclu des ententes dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie.

Ces ententes peuvent obliger la Coopérative à indemniser un tiers pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à des garanties, à des pertes ou à des endommagements de biens et à des réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services.

Contrats de cautionnement

La Coopérative s'est engagée, par voie de lettres de confort auprès d'institutions financières à l'égard de cautionnements à des partenariats ainsi qu'à des tiers. Le solde de ces montants dus au 28 octobre 2023 s'élève à 55 637 \$ [63 926 \$ en 2022]. L'engagement de la Coopérative à l'égard de ces contrats de cautionnement se limite au rachat de stocks.

26) Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative fait appel à divers instruments financiers dérivés tels que des contrats de change, des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises afin de minimiser les risques découlant des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. Ces instruments ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques.

Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée

Contrats de change

Le tableau suivant présente les montants relatifs à des contrats de change s'étalant sur des périodes n'excédant pas un an :

Type	Pays	Notionnel en devises	Taux de change moyen	
			2023	2022
Vente	États-Unis	600 000 \$ US [112 000 \$ US en 2022]	1,3508	1,3493
Vente	Japon	5 166 342 ¥ [4 233 771 ¥ en 2022]	0,009264	0,009410
Vente	Australie	2 553 \$ A [1 438 \$ A en 2022]	0,8708	0,8751

Swaps de devises sur la dette

Afin de gérer les risques liés à la variation du taux de change, la Coopérative utilise des instruments financiers dérivés pour fixer en dollars canadiens les versements sur les dettes libellées en dollars américains. Au 28 octobre 2023, une dette d'une valeur de 157 054 \$ US [563 919 \$ US en 2022] a ainsi fait l'objet d'une relation de couverture par le biais d'ententes de devises sur la dette. Ces instruments financiers permettent de couvrir l'impact de la variation du taux de change de cette dette sur un équivalent en dollars canadiens de 215 000 \$ [775 000 \$ en 2022].

Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée

Contrats à terme, options et swaps sur le prix des marchandises et de devises

En raison de l'abandon de ses activités relatives aux grains, la Coopérative ne détient plus de positions de ventes ou d'achats relatives à ces opérations. En 2022, la Coopérative avait conclu des contrats à terme d'achat et de vente fixant le prix de divers grains avec ses fournisseurs et ses clients. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2023		2022	
	Notionnel \$	Gain \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Contrats de vente	—	—	199 421	1 830
Contrats d'achat	—	—	123 813	13 011
Position nette – Vente	—	—	75 608	14 841

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

26) Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés [suite]

La Coopérative a également conclu, avec des institutions financières et sur les marchés, des contrats à terme et des swaps sur le prix de divers grains et de devises, aux fins de la gestion du risque de fluctuation du coût des grains pour l'approvisionnement des meuneries [ainsi que pour l'achat et la vente à prix fixe de grains en 2022]. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2023		2022	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Swaps et contrats de vente de commodités	16 763	615	144 804	(1 804)
Contrats d'achat de commodités	10 731	739	26 988	(358)
Contrats de vente de devises	12 674	(191)	163 661	(4 203)
Contrats d'achat de devises	24 284	503	5 931	24
Position nette – Achat (vente en 2022)	5 578	1 666	275 546	(6 341)

La Coopérative a conclu des contrats à terme et des swaps sur le prix des marchandises et de devises pour couvrir les risques relatifs aux fluctuations de prix du porc, de l'engrais et des matériaux de construction [ainsi que pour les risques de change relatifs aux ventes à l'étranger en 2022]. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2023		2022	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Swaps et contrats de vente de commodités	37 289	3 562	94 918	(1 346)
Swaps et contrats d'achat de commodités	27 422	(1 497)	45 209	3 636
Contrats de vente de devises	5 254	(154)	835 822	(16 591)
Contrats d'achat de devises	236 068	2 954	198 118	4 416
Position nette – Achat (vente en 2022)	220 947	4 865	687 413	(9 885)

Les tableaux ci-dessus présentent les montants des notionnels des instruments financiers dérivés. Ces montants correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants des notionnels ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Coopérative en cas de défaut.

Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux d'intérêt, la Coopérative utilise des instruments financiers dérivés pour fixer les taux d'intérêt originalement variables en taux d'intérêt fixes. Au 28 octobre 2023, des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels la Coopérative reçoit des intérêts au taux variable CDOR 1 mois, soit 5,42 % en 2023 [4,15 % en 2022], sur un notionnel de 250 000 \$ [75 000 \$ en 2022] sont en vigueur. La Coopérative paie des intérêts à taux fixes variant de 3,08 % à 4,69 % [3,28 % en 2022]. Ces swaps prévoient le règlement mensuel au net des intérêts reçus et payés. Ces swaps viennent à échéance de mai 2026 à mars 2028 [en août 2027 en 2022].

Un gain de 9 355 \$ [22 293 \$ en 2022] a été comptabilisé à titre de Gains sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt dans l'état des résultats consolidés.

b) Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la Coopérative devrait recevoir (ou payer) pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice. Les cours obtenus des banquiers de la Coopérative sont comparés aux cours affichés par les marchés financiers à leur fermeture.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est la suivante :

	2023 \$	2022 \$
Dérivés		
Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – actif	7 653	28 213
Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – passif	(1 187)	(29 598)
Swaps de taux d'intérêt – actif	8 279	1 281
	14 745	(104)

Aucun montant n'a été comptabilisé, relativement à l'inefficacité des relations de couverture, dans l'état des résultats consolidés pour les exercices 2023 et 2022 relativement aux contrats de change et aux swaps de devises sur la dette.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

26) Instruments financiers

c) Nature et ampleur des risques relatifs aux instruments financiers et gestion de ces risques

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour la Coopérative une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit pour la Coopérative correspond à la valeur comptable des instruments financiers suivants :

Comptes clients et billets à recevoir

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Afin de se prémunir contre les pertes financières reliées au crédit accordé, la Coopérative a une politique déterminant les conditions de crédit pour les diverses sphères d'activités. Les limites de crédit sont établies spécifiquement par secteur et par client et elles sont revues périodiquement. La Coopérative établit la provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. De plus, la Coopérative détient des sûretés pouvant lui accorder un recours en cas de défaut, sur des actifs et placements de certains clients. La Coopérative croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des comptes clients et des billets à recevoir est minime, en raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité.

Dérivés

Le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés est limité aux gains non matérialisés, le cas échéant. La Coopérative est susceptible de subir des pertes si les parties sont en défaut d'exécution des engagements liés à ces instruments. Toutefois, la Coopérative estime que le risque de telles inexécutions est faible, compte tenu qu'elle ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Coopérative éprouve des difficultés à s'acquitter de ses engagements liés à ses passifs financiers.

La Coopérative gère ce risque en établissant des prévisions financières détaillées ainsi qu'en élaborant un plan stratégique des acquisitions à long terme. La gestion de la trésorerie à un niveau consolidé requiert une surveillance constante des rentrées et des sorties de fonds prévues à partir de projections de la situation financière consolidée de la Coopérative. Le risque de liquidité est évalué en fonction des volatilités historiques, des besoins saisonniers, des obligations financières à court terme et des engagements de la dette à long terme.

Risque de marché

Risque de change

La Coopérative effectue fréquemment des ventes et des achats à l'étranger. La politique de la Coopérative est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré, des swaps de devises et des options sur le prix des devises.

Les principaux risques de change de la Coopérative sont couverts par une trésorerie centralisée. Les risques de change sont gérés conformément à la politique de gestion du risque de change. L'objectif visé par la politique est de protéger les profits d'exploitation de la Coopérative en éliminant l'exposition à la fluctuation de change. La politique en matière de change interdit toute opération à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt afférent aux actifs et passifs financiers découle des variations des taux d'intérêt que la Coopérative pourrait subir. La Coopérative estime que les billets à recevoir, les emprunts bancaires et les obligations découlant de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables présentent un risque de flux de trésorerie compte tenu que la Coopérative pourrait subir les incidences négatives en cas de variation des taux d'intérêt.

La gestion de la trésorerie centralisée vise à apparier et à orchestrer la combinaison appropriée de dettes à intérêt fixe et à intérêt variable pour minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt. De plus, afin de protéger sa dette à long terme contre les risques découlant des variations de taux d'intérêt, elle utilise des swaps de taux d'intérêt.

Autres risques de prix

Risques associés à la volatilité des prix des marchandises

Les prix des intrants dépendent de plusieurs facteurs externes à la Coopérative. L'extrême volatilité des prix résulte de l'évolution constante des marchés d'approvisionnement. La politique de la Coopérative est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de prix de ces marchandises, elle utilise des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

27) Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions avec ses partenaires. Ces transactions, mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :

	2023 \$	2022 \$
État des résultats consolidés		
Produits	1 533 123	1 533 985
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	375 723	406 989
Résultats des placements	677	1 658
	2023 \$	2022 \$
Bilan consolidé		
Actif		
Débiteurs	109 574	82 922
Instruments financiers dérivés	—	405
Placements	12 238	38 498
Passif		
Créditeurs et charges à payer	10 281	17 760
Revenus reportés	108 260	156 743
Instruments financiers dérivés	—	115
Billet à payer d'une filiale, ne portant pas intérêt et sans modalité de remboursement	7 000	6 000

Les placements avec les partenaires se détaillent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable sur demande	10 338	14 644
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024	—	6 583
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 15 %, sans modalité de remboursement	—	5 171
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 5 %, sans modalité de remboursement	—	500
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 8 %, sans modalité de remboursement	500	—
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable selon les modalités du contrat	800	1 000
Billet à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %	600	600
Actions privilégiées	—	10 000
	12 238	38 498

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 28 octobre 2023 et 29 octobre 2022

27) Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions avec ses entités sous influence notable. Ces transactions, mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :

	2023 \$	2022 \$
État des résultats consolidés		
Produits	162 429	194 924
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	376 733	457 289
	2023 \$	2022 \$
Bilan consolidé		
Actif		
Débiteurs	7 776	8 587
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024	6 846	—
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 5,91 % [8,41 % en 2022], sans échéance	2 187	8 205
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance	1 750	9 341
Actions privilégiées	15 000	—
Passif		
Créditeurs et charges à payer	4 528	31 554
Instruments financiers dérivés	—	3

28) Événements postérieurs à la date du bilan

Le 18 décembre 2023, les administrateurs ont résolu de racheter 10 % de chacune des séries des actions privilégiées d'investissement pour une contrepartie au comptant de 80 500 \$.

Le 16 janvier 2024, les administrateurs ont résolu de racheter 27 772 815 actions ordinaires de classe D-1 émises en 2012 et 2013, et 56 689 actions privilégiées de classe A, ayant les mêmes années de référence, pour une contrepartie au comptant de 27 830 \$.

Rétrospective financière – Non auditée

	2023	2022	2021	2020	2019
Exploitation <i>[en milliers de dollars]</i>					
Produits	8 256 857 \$	8 434 105 \$	7 536 369 \$	6 929 665 \$	6 355 401 \$
Frais financiers nets	90 719	84 030	35 734	53 796	47 629
Amortissements (excluant les coûts de transaction)	160 267	164 096	158 183	168 511	128 073
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent et activités abandonnées	146 815	(289 362)	42 839	211 124	69 231
Ristournes	—	—	—	29 200	17 600
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	29 804	(666)	(11 138)	30 850	13 149
Excédent net (perte nette) attribuable aux membres de la Coopérative	101 938	(278 379)	(4 292)	117 664	38 447
Bénéfice opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA opérationnel)	361 647	44 153	147 708	467 077	265 662
Situation financière <i>[en milliers de dollars]</i>					
Fonds de roulement	239 309 \$	579 177 \$	577 715 \$	639 904 \$	395 499 \$
Immobilisations corporelles, valeur comptable nette	1 162 742	1 358 174	1 464 378	1 567 259	1 215 381
Total de l'actif	3 750 518	4 577 368	4 969 460	4 728 182	3 880 159
Actions privilégiées et avoir de la Coopérative	1 767 352	1 733 516	2 099 983	2 032 586	1 780 586
Ratios financiers					
Ratio du fonds de roulement	1,2	1,4	1,4	1,6	1,3
Couverture des intérêts*	2,6	(2,4)	2,2	4,9	2,5
Ratio d'endettement	26:74	41:59	35:65	38:62	33:67
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (recouvrement) et activités abandonnées*/produits	1,8 %	(3,4 %)	0,5 %	2,9 %	1,0 %
Réserve et surplus d'apport/actions privilégiées et avoir de la Coopérative	34,3 %	33,1 %	44,9 %	42,4 %	44,0 %
Actions privilégiées et avoir de la Coopérative/total de l'actif	47,1 %	37,9 %	42,3 %	43,0 %	45,9 %
Nombre d'employés	15 960	15 930	15 850	16 150	15 360

* Aux fins des calculs des ratios, les participations ne donnant pas le contrôle sont incluses dans l'excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent.



Ferme Grolier
Finaliste
Prix relève Sollio
2023-2024

Coopératives affiliées

Agiska Coopérative
Saint-Hyacinthe

Agro Co-operative Assoc Ltd
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)

Antigonish Farm & Garden Co-op
Antigonish
(Nouvelle-Écosse)

Atlantic Co-operative Country Stores Moncton
(Nouveau-Brunswick)

Avantis Coopérative
Sainte-Marie

La Coop Chambord
Chambord

Citadelle, coopérative de producteurs de sirop d'érable
Plessisville

Covris Coopérative
Baie-du-Fèbvre

La Coop Dupuy et Sainte-Jeanne d'Arc
Dupuy

Eastern Farmers Co-op Society
Mount Pearl (Terre-Neuve)

Fermes du Nord Coopérative
Mont-Tremblant

Filière porcine coopérative
Montréal

La Coop Gracefield
Gracefield

Magasin Co-op de Havre-aux-Maisons
Havre-aux-Maisons

Co-op Home & Farm Supply Fredericton
(Nouveau-Brunswick)

Kensington Co-operative Association Limited
Kensington
(Île-du-Prince-Édouard)

La Coop La Patrie
La Patrie

Société coopérative de Lamèque Ltée
Lamèque
(Nouveau-Brunswick)

Nutrinor coopérative
Saint-Bruno-
Lac-Saint-Jean

Novago Coopérative
Joliette

O'Leary Farmers Co-op Assn.
O'Leary
(Île-du-Prince-Édouard)

Magasin CO-OP de Plessisville
Plessisville

Scotian Gold Co-operative Limited
Coldbrook
(Nouvelle-Écosse)

South Eastern Farmers Co-op
Moncton
(Nouveau-Brunswick)

La Coop Squatec
Squatec

La Coop Saint-Adrien d'Irlande
Saint-Adrien-d'Irlande

La Fromagerie coopérative Saint-Albert inc.
Saint-Albert (Ontario)

La Coop Saint-Côme-Linière
Saint-Côme-Linière

La Coop Sainte-Justine
Sainte-Justine

La Coop Sainte-Marthe
Sainte-Marthe

Magasin CO-OP de Sainte-Perpétue
Sainte-Perpétue-de-L'Islet

La Coop St-Fabien
Saint-Fabien

La Coop Saint-Hubert
Saint-Hubert-de-
Rivière-du-Loup

La Coop Saint-Méthode
Adstock

La Coop Saint-Pamphile
Saint-Pamphile

La Coop Saint-Patrice
Saint-Patrice-de-Beaurivage

Coopérative de Saint-Quentin Itée
Saint-Quentin
(Nouveau-Brunswick)

La Coop Saint-Ubalde
Saint-Ubalde

Magasin CO-OP de Saint-Victor
Saint-Victor

Section des marchands indépendants BMR
Montréal

Section des producteurs de porc de l'ouest
Montréal

Sussex & Studholm Agricultural Society No. 21
Sussex
(Nouveau-Brunswick)

Uniag Coopérative
Napierville

Unoria Coopérative
Rimouski

VIVACO groupe coopératif
Victoriaville

Membres auxiliaires

Coop de services agricoles Le Partage Lotbinière
Lotbinière

Coopérative des producteurs de pommes de terre de Péribonka-Ste-Marguerite-Marie
Péribonka

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Basses-Laurentides
Mirabel

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de la Matapédia
Saint-Léon-le-Grand

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de la Rivière du Bic
Rimouski (Le Bic)

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de La Rocaille
Sainte-Hélène-
de-Kamouraska

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Laurierville
Laurierville

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de l'Érable
Plessisville

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de l'Érablière
Saint-Félix-de-Valois

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de l'Or Blanc
Saint-Georges-de-Windsor

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Saint-Fabien
Saint-Fabien

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Cyprien
Saint-Cyprien

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Ste-Croix
Saint-Édouard-
de-Lotbinière

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Jean-de-Dieu
Saint-Jean-de-Dieu

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Weedon
Weedon

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Rivières
Sainte-Anne-de-la-Pérade

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Coteau
Isle-Verte

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Haut-Saint-Laurent
Saint-Anicet

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Saguenay
Saguenay

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Estrie-Mont
Saint-Joachim-de-Shefford

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole et forestière du Lac
Alma

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Franco-Agri
Sainte-Anne-de-Prescott
(Ontario)

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Jeannoise
Saint-Gédéon

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole l'Achigan
L'Épiphanie

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Lamy
Saint-Hubert

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Les Ressources
Yamachiche

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Petite Montagne
Saint-Joseph-de-Beauce

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Porte de la Beauce
Saint-Isidore

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Tournesol
Sainte-Marie

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Bellechasse
Saint-Gervais

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de La Durantaye
La Durantaye

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Montagne du diable
Mont-Saint-Michel

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Petite-Nation et de la Lièvre
Plaisance

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de l'Estrie
Coaticook

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Leclercville
Leclercville

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Matane
Saint-Luc

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Éloi
Saint-Éloi

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Sylvere
Deschaillons

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Aulnaies
Saint-Jean-Port-Joli

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole du Haut du Lac
Normandin

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole Duncan
Saint-Nazaire-d'Acton

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Kamouraska-Ouest
Rivière-Ouelle

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole l'Oie Blanche
Saint-Pierre

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouville
Carignan

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Horton
Saint-Michel-du-Squatec

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Rameaux de la Baie-des-Chaleurs
New Richmond

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Hauts-reliefs
Saint-Adrien

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de St-Norbert
St-Norbert

Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Warwick
Warwick



Plus de 100 ans, et la vie devant!

Rejoignez notre communauté

sollio.coop    

Sollio Groupe Coopératif
9001, boul. de l'Acadie
Bureau 200
Montréal (Québec) H4N 3H7
Téléphone : 514 384-6450
Télécopieur : 514 858-2025

Site Web : sollio.coop

*The English-language version of this report is available on
Sollio Cooperative Group's website (sollio.coop/en/finances/annual-report-2023).*

*Copies may also be obtained from the
Communications Department at 514 384-6450.*

Direction éditoriale

Affaires publiques, coopération et responsabilité d'entreprise
Stéphane Forget
Stéphanie McDuff

Communications, direction artistique, graphisme et impression

Vice-présidente principale, communications
Stéphanie Couturier

Directrice principale, image de marque et stratégie numérique
Samar Gharib

Services graphiques
Suzanne Turcot

Service de l'imprimerie
Pierre Cyr

Photographies
Christophe Champion
Karine Kalfon
Stéphanie Allard

Consultez le rapport de responsabilité d'entreprise et coopérative, version numérique, à l'adresse
sollio.coop/rapportRE2023

Consultez le rapport annuel, version numérique, à l'adresse
sollio.coop/fr/finances/rapport-annuel-2023

Imprimé sur papier recyclé

 **Sollio**
Groupe Coopératif